

Comité Syndical 03 reconvoqué du 12 juin 2025

DELIBERATION N° 2025-06-055
Approbation du rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service 2024

Nombre de membres 107			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du cinq juin deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été envoyée par le Président le six juin deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à onze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	13	13	

Présents :

FERRANDI Etienne, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Jean-François, MARCHETTI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre, GIANNI Don-Georges.

Pouvoirs :

Absents :

PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina.

MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël.

ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric.

GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier.

VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel.

BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre.

BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques.

SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane.

NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François.

MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange.

DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte.

COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.

MAURIZI Pancrace.

NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François.

LECCIA Pascal.

BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean.

CECCALDI Mathieu, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles.

STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.

Publication de l'acte le :
27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE

Le Président expose,

Les articles L2224-17-1 et D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales prévoient l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés d'adopter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service. Ce rapport est présenté chaque année au comité syndical avant d'être mis à disposition du public.

Afin d'accroître la lisibilité des actions menées et de leur impact, ce rapport est regroupé depuis 2022 avec le rapport d'activité sur les actions mises en œuvre durant l'année écoulée dans le cadre de ses orientations stratégiques, au sein du rapport annuel sur l'activité, la qualité et le prix du service. Il regroupe également le bilan annuel du PLPVDMA adopté en mai 2022.

Ce rapport unique intègre l'ensemble des informations, données et indicateurs stratégiques, techniques, financiers, sociaux et de gouvernance du Syndicat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de ce rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service 2024 qui sera diffusé au public sur les différents supports à disposition du Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5711-1, L.2224-17-1, D.2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport sur l'activité, le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 présenté en annexe,
Où l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE le rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président du Syvadec ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération ainsi que la diffusion du document aux adhérents et usagers.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2024

Rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service



f |  |  | [syvadec.fr](https://www.syvadec.fr)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

L'ANNÉE EN BREF	4
La stratégie 2021-2026	6
Les services et le réseau d'équipements	10
Les chiffres clés	14
LES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VALORISATION ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	17
Orientation stratégique 1 : accompagner la transition écologique en matière de déchets	17
Orientation stratégique 2 : finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement	24
Orientation stratégique 3 : optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts	29
Le programme local de prévention et de valorisation des déchets ménagers	33
RAPPORT FINANCIER	35
Les dépenses de fonctionnement	35
Les dépenses d'investissement	39
Les recettes de fonctionnement	39
Les recettes d'investissement	40
Les contributions des adhérents au SYVADEC	41
Les indicateurs financiers	42
LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE	46
Le Rapport social	46
Le comité social territorial	55
LA GOUVERNANCE	56
Les instances du syndicat	56
Les commissions	57

Nous avons poursuivi en 2024 la déclinaison de notre projet stratégique 2021-2026, autour des trois axes forts : la transition écologique en matière de déchets, le réseau d'infrastructures de tri et de valorisation et la qualité du service aux adhérents et aux usagers.

La production de déchets a légèrement augmenté en 2024 avec 630 kg de déchets par habitant contre 627 en 2023 et le taux de valorisation est globalement stable à 40 %.

L'année fut riche en nouveautés, avec notamment l'adhésion complète de la communauté de communes de l'Oriente et la décision d'adhésion de la Pieve de l'Ornano, l'inauguration de la première recyclerie rurale et des deux premiers espaces de gratuité, ou encore de nouvelles actions de prévention avec le défi des familles et l'accompagnement des administrations.

En parallèle, nous avons poursuivi nos programmes pédagogiques de sensibilisation des enfants et adolescents en labellisant 10 EcoScola, 2 EcoCulleghju, 1 EcoLiceu ainsi que leurs cantines respectives, et en déployant un nouveau module de maintien dans 3 établissements du secondaire déjà labellisés.

Le plan compostage a atteint ses objectifs et s'est terminé, pour les composteurs individuels, en dehors des nouveaux adhérents et s'est réorienté sur les installations de composteurs partagés : 100 composteurs partagés étaient installés fin 2024 dans toute la Corse.

Le réseau de collecte des textiles s'est encore densifié et un quai de chargement a été inauguré à Cauro pour l'expédition des textiles collectés dans le grand Ajaccio.

L'accompagnement des adhérents s'est poursuivi avec notamment la restitution des études qui ont permis à chaque territoire de préparer son passage à la tarification incitative et de définir ses pistes d'optimisation de la collecte.

Du côté de nos infrastructures, les travaux de modernisation des recycleries du Sud Corse ont été livrés. Les projets de construction du nouveau quai de transfert de Porto-Vecchio et des nouveaux centres de regroupement du tri, recycleries, mini-recycleries et plateformes de compostage ont bien avancé, pour des livraisons prévues dans les 2 années à venir.

La concrétisation du futur centre de tri et de valorisation de Monte est en phase d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter et du permis de construire, et les fouilles archéologiques ont commencé. Le marché de création du centre de tri du Grand Ajaccio a quant à lui été relancé à la suite de l'identification d'un nouveau terrain à Mezzana.

Enfin, le renouvellement de notre triple certification ISO 9001, 14001 et 45001 a récompensé nos efforts en matière de qualité des politiques environnementales, de santé et de sécurité des agents, et de service rendu aux usagers et aux adhérents, avec une performance exceptionnelle de zéro non-conformité et 11 points forts.

Une nouvelle fois, j'adresse mes remerciements à nos élus et adhérents pour leur confiance et pour la solidarité dont ils font preuve au sein du SYVADEC. Je remercie également l'ensemble de nos agents pour leur implication et leur compétence, qui permettent d'offrir un service de qualité au plus près des besoins de nos usagers et de nos adhérents.

Don-Georges Gianni
Président du SYVADEC



L'ANNÉE EN BREF

Janvier

Adhésion de la Communauté de Communes de l'Oriente

Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes de l'Oriente a rejoint en totalité le SYVADEC, lui transférant par la même occasion la gestion de la recyclerie d'Aleria.

Mars

Installation de composteurs partagés dans le Sud Corse

Le 5 mars, le SYVADEC et la Communauté de Communes du Sud-Corse ont installé un composteur partagé à Lecci. 17 autres plateformes ont été déployées sur ce territoire, avec le soutien financier de l'ADEME et de l'État.



Avril

Inauguration des travaux de rénovation de la recyclerie de Bonifacio

Le 25 avril, les élus ont inauguré un site entièrement rénové et agrandi pour en améliorer les conditions d'accueil et prendre en compte les évolutions techniques et les nouvelles filières de tri. Les travaux ont mobilisé un budget de 473 000 € HT, financé avec le soutien de l'ADEME et de l'OEC.



Mai

Démarrage des travaux de requalification de la recyclerie de Corte

Un important chantier de rénovation a été engagé afin de doubler la capacité du site, d'accueillir plus de filières de tri ainsi qu'un espace de gratuité. Les travaux, d'un montant de 1,1 M€ HT, financés avec le soutien de l'ADEME et de l'OEC, s'achèveront au printemps 2025.



Juin

Clôture des programmes pédagogiques

Les traditionnels événements festifs et fédérateurs, qui clôturent chaque année les programmes pédagogiques du SYVADEC, ont réuni près de 200 enfants et adolescents.



Juillet

Lancement du dispositif « Administration exemplaire »

Face à la baisse du tri du papier, le SYVADEC a lancé un programme d'accompagnement des administrations. La préfecture de Corse, la Gendarmerie Nationale, le Rectorat et plusieurs services de l'État se sont déjà engagés.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Octobre

Forum tarification incitative

Le 1er octobre à Biguglia, le SYVADEC a organisé un Forum dédié à la Tarification incitative, en partenariat avec CITEO. Cette journée a été l'occasion de présenter le plan régional tarification incitative, synthèse des études menées sur le territoire, et de bénéficier de retours d'expérience enrichissants de collectivités en tarification incitative.



1^{re} édition du vide-dressing régional

Le 6 octobre, le SYVADEC et les intercommunalités ont proposé un nouveau rendez-vous régional, organisé à la même date partout en Corse. Objectif du vide-dressing : encourager la réutilisation des vêtements et favoriser une consommation plus responsable. Il aura lieu 2 fois par an, en octobre et avril.



Ouverture de la 1^{re} mini-recyclerie rurale

Le 20 novembre, la 1^{re} mini-recyclerie rurale a ouvert ses portes à Campile, suivie quelques semaines plus tard par celle de Rezza. Ces nouveaux services de proximité simplifient l'accès au tri des habitants du rural et permettent d'améliorer le taux de recyclage.



Décembre

Ouverture du 1^{er} espace de gratuité

Le 3 décembre, a été inauguré le 1^{er} espace de gratuité à la recyclerie du Stiletto-Ajaccio. Ce nouveau service permet à chacun d'apporter et/ou de récupérer gratuitement et librement des objets en bon état et de leur offrir ainsi une nouvelle vie au lieu de les jeter.



Décision d'adhésion de la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo

Les 28 communes de l'intercommunalité de la Pieve de l'Ornano et du Taravo ont annoncé leur adhésion en totalité au SYVADEC. Le territoire bénéficiera ainsi de nouveaux services pour ses habitants, à l'instar de la recyclerie mobile, qui dessert Albitreccia et Pietrosella

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

LA STRATEGIE 2021-2026

Les orientations stratégiques

Adoptées à l'unanimité le 16 décembre 2020 par le comité syndical du SYVADEC, les nouvelles orientations stratégiques (OS) couvrent la période 2021-2026. Elles constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 5 prochaines années. Elles ont été actualisées en décembre 2022 pour intégrer les nouvelles actions ayant permis la triple certification ISO 9001, 14001 et 45001 obtenue en octobre par le syndicat. Ces orientations s'articulent autour de trois axes forts, déclinés chacun en plusieurs grands objectifs. Les plans d'actions annuels qui déclinent cette stratégie sont adoptés et évalués en comité syndical au moment du DOB.

Orientation stratégique 1 : Accompagner la transition écologique en matière de déchets

Axe 1 : Réduire la production de déchets

- OS1. Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative
- OS2. Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention
- OS3. Développer l'éco-consommation et les éco-gestes

Axe 2 : Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- OS4. Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte
- OS5. Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation.

Axe 3 : Développer le réemploi

- OS6. Démocratiser le réemploi
- OS7. Finaliser le déploiement de la filière textiles

Axe 4 : Optimiser les performances de tri

- OS8. Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri
- OS9. Sensibiliser les usagers

Axe 5 : Généraliser le tri à la source des biodéchets

- OS10. Accompagner les adhérents pour le tri à la source des biodéchets
- OS11. Renforcer le plan compostage

Axe 6 : Développer le recyclage sous toutes ses formes et l'économie circulaire

- OS12. Déployer les nouvelles filières REP
- OS13. Développer le recyclage local et l'économie circulaire

Orientation stratégique 2 : Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, valorisation et traitement

Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

- OS14. Quais de transfert des OM et du tri
- OS15. Recycleries
- OS16. Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles
- OS17. Espaces de gratuité
- OS18. Bioplateformes de compostage

Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation

- OS19. CTV Grand Bastia
- OS20. CTV Grand Ajaccio

Axe 9 : Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- OS21. Créer une installation de stockage des déchets ultimes

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Orientation stratégique 3 : Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts

Axe 10 : Mener une politique Qualité, Santé Sécurité et Environnement exemplaire

- OS22. Mener une politique environnementale exemplaire : ISO 14001
- OS23. Mener une politique de santé sécurité des agents exemplaire : ISO 45001
- OS24. Optimiser la qualité du service : ISO 9001

Axe 11 : Maîtriser l'évolution des contributions

- OS25. Maîtriser les coûts de transport
- OS26. Maîtriser les coûts de collecte, de traitement et d'investissement
- OS27. Adapter les modalités de contribution

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

En lien avec l'adoption des orientations stratégiques 2021-2026, le comité syndical a également adopté le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui s'y rattache. Outil de pilotage budgétaire, il permet de disposer d'une analyse prévisionnelle des besoins en investissement et de les prioriser. Élaboré en concertation avec les collectivités adhérentes du SYVADEC sur la base de leurs besoins, le PPI est mis en place pour 5 ans et actualisé chaque année. La révision annuelle du PPI est intervenue en décembre 2023. Pour la période 2021-2026, le PPI prévoit notamment :

- la montée en puissance du programme de compostage de proximité pour permettre à chaque ménage de trier à la source ses biodéchets ;
- la construction de nouvelles recycleries, l'acquisition de recycleries mobiles et la création d'écopoints de proximité ;
- la construction de centres de regroupement du tri pour accompagner la montée en puissance des collectes sélectives et réduire leur transport ;
- la création d'espaces de réemploi au sein de toutes les recycleries et mini-recycleries ;
- le doublement du nombre de bornes à textiles ;
- la finalisation du réseau de plateformes de compostage des biodéchets ;
- la construction des centres de tri et de valorisation de Monte et du grand Ajaccio ;
- l'optimisation environnementale et le suivi réglementaire post exploitation des anciennes installations de stockage des déchets non dangereux de Vico et Viggianello, ainsi que la création d'une nouvelle installation publique.

Le Programme Local de Prévention et de Valorisation

Le SYVADEC mène depuis sa création un grand nombre d'actions de prévention pour le compte et à la demande de ses intercommunalités membres : plan compostage, accompagnement pédagogique de tous les niveaux scolaires, communication régionale, réemploi, soutien à l'économie circulaire... Pour formaliser son engagement volontariste en la matière, le SYVADEC a adopté en mai 2022 son programme local de prévention et de valorisation pour la période 2021-2026. Il clarifie les objectifs des orientations stratégiques en mettant en perspective les actions menées avec leur contexte et avec leur impact attendu en matière de réduction à la source de la production de déchets et de tonnages valorisés. Le PLPVDMA est évalué annuellement. Le bilan 2023 et la réorientation des actions pour 2024, actés en décembre 2023, figurent en pages 33-34.

Les objectifs et indicateurs stratégiques 2021-2026

Objectifs réglementaires

Indicateurs	Objectifs	2021	2022	2023	2024	Cible 2025
Production de déchets	Réduction de la production de déchets ménagers collectés par habitant par rapport à 2010 : 10 % en 2020, 15 % en 2030	8 %	15 %	21%	21 %	13 %
Filières REP	Neuf nouvelles filières REP de 2021 à 2025	1	2	5	6	9
Tri des emballages	Généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2022 : % hab.	100 %	100 %	100 %	100%	100 %
Tri à la source des biodéchets	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : 95 % de la population a une solution du tri à la source	27 %	28 %	30 %	32%	95 %
	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : détournement de 50 % des biodéchets des OM en kg/hab. avant mise en place du tri à la source (caractérisations OM)	108	102	ND	150	60
Réemploi	Réemploi de 5 % des déchets ménagers en 2030	0,7 %	0,5 %	0,8 %	0,7 %	2,6 %
Taux de réemploi et recyclage	Taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers et assimilés : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035	34 %	33 %	33 %	35 %	55 %
Valorisation énergétique	Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets non réemployés, recyclés ou compostés en 2025	8 %	9 %	8 %	8%	70 %
Stockage	Réduction du stockage par rapport à 2010 : 30 % en 2020, 50 % en 2025	29 %	35 %	38 %	39 %	50 %
	10 % maximum de déchets ménagers stockés en 2035	61 %	61 %	61 %	60 %	40 %

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Objectifs des orientations stratégiques, du PLPV et du plan pluriannuel d'investissement

	Indicateurs	Objectifs	2021	2022	2023	2024	Cible 2025
PLPV	Pédagogie	100 % des établissements scolaires labellisés	59 %	68 %	76 %	80 %	100 %
	Compostage	42 % des habitants ont accès à un composteur	27 %	28 %	30 %	32 %	42 %
	Valorisation locale	20 % de valorisation locale des DMA (hors gravats)	10 %	10 %	10 %	10 %	20 %
	Tarification Incitative	38 % de la population corse à la TI en 2025	0 %	0 %	0 %	0 %	38 %
ISO 14001	GES	Bilan carbone : solde GES neutre (t. éq. CO ₂)	94 555	84 240	77 955	75 378	0
	Conformité ICPE	0 sites non conforme	0	0	0	0	0
ISO 45001	Santé Sécurité	Accidents du travail < 6 %	7 %	3,7 %	8,3 %	4.4 %	6 %
ISO 9001	Satisfaction des usagers	> 75 %		ND	86 %	ND	75 %
	Satisfaction des adhérents	> 75 %		ND	89 %	ND	75 %
	Satisfaction des repreneurs	0 refus chez les repreneurs	0	2	2	1	0
Coût du service	Contribution/t traitée	Maîtriser l'évolution des contributions (€/t)	181	191	201	225	220
	Contribution/hab.	Maîtriser l'évolution des contributions (€/hab.)	137	132	131	147	147
PPI	Quais de transfert OM	11 quais de transferts modernes opérationnels en 2025	10	10	10	10	11
	Centres de regroupement du tri	10 CRT opérationnels en 2025	4	5	6	6	10
	Recycleries	25 recycleries opérationnelles en 2025	23	23	22	23	25
	Mini-recycleries	5 mini-recycleries opérationnelles en 2025	2	2	2	3	5
	Recycleries mobiles	2 recycleries mobiles opérationnelles en 2025	1	2	2	2	2
	Espaces de gratuité	30 espaces de gratuité opérationnels en 2025	0	0	0	2	30
	Bioplateformes	4 bioplateformes opérationnelles en 2025	2	2	2	2	4
	Centres de tri valorisation	2 CTV opérationnels ou en construction en 2025	0	0	0	0	2

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

LES SERVICES ET LE RESEAU D'EQUIPEMENTS



Le SYVADEC est l'établissement public de valorisation des déchets ménagers de la Corse. Il a pour missions principales de mener des actions de réduction des déchets ménagers, de valoriser les déchets triés issus des collectes des intercommunalités adhérentes ou des recycleries, et de traiter les déchets résiduels. Ses actions s'inscrivent dans le cadre réglementaire national et territorial (plan de prévention et de gestion des déchets et plans d'action adoptés par la Collectivité de Corse).

Les 19 intercommunalités de Corse réalisent la collecte des déchets ménagers. Elles ont la responsabilité des méthodes de collecte, de l'implantation des bacs et bornes, de la programmation des tournées de ramassage.

Elles sont toutes adhérentes au SYVADEC pour la valorisation et le traitement des déchets qu'elles collectent : 17 d'entre elles pour la totalité de leur territoire et 2 d'entre elles pour une partie de leur territoire.

En 2024, les adhérents du SYVADEC représentent un bassin de population de 328 688 hab. INSEE répartis sur 339 communes, soit 95 % de la population totale de l'île (347 597 hab. INSEE). Après l'adhésion de la Communauté de communes de l'Oriente au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes de la Pieve d'Ornano et du Taravo a délibéré en fin d'année pour adhérer au SYVADEC pour l'ensemble de ses communes, l'adhésion sera effective en 2025.

Les services du SYVADEC à ses adhérents : des compétences élargies

Construction et gestion d'équipements structurants : recycleries, centres de regroupement du tri, quais de transfert, installations de traitement, plateformes de compostage, centres de tri, espaces de réemploi...

Réduction à la source et sensibilisation : distribution de composteurs, supports de communication, animation du programme EcoScola.

Recyclage des collectes sélectives et des valorisables de recyclerie : transport, tri, marchés de traitement et de valorisation, contrats de reprise des matière issues du tri et contractualisation avec les éco-organismes.

Traitement des résiduels : transport et traitement des déchets résiduels.

Observatoire régional des déchets ménagers : l'ODEM Corsica a pour mission de développer la connaissance et la diffusion d'informations relatives à la gestion des déchets en Corse. Il met à disposition des données et études en lien avec le service public de gestion des déchets et suit les indicateurs réglementaires régionaux afin d'accompagner les adhérents dans l'atteinte de leurs objectifs et l'optimisation de leur service. -> [Consulter l'ODEM Corsica](#)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le réseau d'équipements du SYVADEC

Au 31 décembre 2024, le SYVADEC gère 50 sites techniques de gestion des déchets, soit la totalité des installations publiques de son périmètre. Il utilise également, par le biais d'un marché public, la recyclerie de Chimirec à Penta-di-Casınca, et valorise dans ses filières une partie des déchets de celle de Prunelli-di-Fium'Orbu.

Les modalités d'exploitation du service

La collecte

Sur les 29 recycleries, mini-recycleries et recycleries mobiles du périmètre du SYVADEC, 27 sont exploitées en régie, une est gérée dans le cadre d'un mandat de gestion et une en prestations de service.

La collecte des textiles est effectuée en régie par le SYVADEC sur le réseau principal.

Dans le cadre de la structuration d'un réseau secondaire, les communautés de communes volontaires collectent les bornes à textiles mises à disposition dans des secteurs éloignés du réseau de voirie principal et les regroupent sur des sites principaux qui sont ensuite collectés par le SYVADEC.

Les collectes d'ordures ménagères et les collectes sélectives d'emballages, de papier, de verre et parfois de biodéchets et de cartons sont réalisées par les intercommunalités.

Les recycleries

Les conditions d'accès aux recycleries du SYVADEC ont évolué en mars 2022 : les professionnels ne sont plus acceptés dans celles d'Ajaccio, de Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio sauf pour les flux gratuits (meubles, DEEE, cartons et métaux) et leurs tarifs d'accès dans les autres recycleries ont été réévalués afin de couvrir le coût du service.

Les recycleries accueillent 25 filières de tri : meubles, bois, cartons, métaux, gravats, déchets spéciaux, végétaux, cartouches d'encre, lampes, piles, bouteilles de gaz, déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles végétales, huiles minérales, pneus, outils du peintre, jeux et jouets, articles de bricolage et jardin, articles de bricolage et jardin thermiques, articles de sports et loisirs, placoplâtre, déchets du bâtiment, textiles et tout-venant.



Le transfert

Le SYVADEC dispose d’un réseau de 10 quais de transfert des ordures ménagères exploités en régie et 1 géré en mandat de gestion. Ils permettent le regroupement des tournées afin de limiter les transports. Lorsque le réseau d’équipements ne couvre pas le territoire et qu’il n’existe pas encore de site du SYVADEC, le transfert est assuré par des prestataires de services (par exemple : zone ajaccienne). Le transfert des déchets de recyclerie est effectué directement au départ des recycleries. La rupture de charge des collectes sélectives se fait dans les centres de regroupement du tri, en recyclerie ou sur des plateformes privées.

Le traitement des résiduels

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. En 2024, le traitement a été réalisé dans les deux installations privées : la STOC (Prunelli-di-Fium’Orbu) pour les déchets résiduels de la Haute-Corse et le pôle Lanfranchi Environnement (Viggianello) pour les déchets résiduels de la Corse-du-Sud.

La valorisation

Les emballages sont triés dans un centre de tri situé à Lansargues, qui sépare les plastiques, les métaux ferreux, non ferreux, les fibreux et les briques Tetra Pack. Les matériaux sont ensuite expédiés vers les sites de recyclage. Le papier et le verre sont conditionnés puis expédiés vers les sites de recyclage.

Les déchets valorisables des recycleries et les textiles sont acheminés vers les filières de recyclage de chaque type de déchet, soit en Corse pour les déchets verts et gravats, soit sur le continent pour les autres flux.

Les biodéchets sont compostés sur les bioplateformes de compostage en régie de Corte et Viggianello, et en prestations de services chez SLTP à Cargèse et Balagne recyclage à Calvi, avec des ruptures de charge en Plaine orientale et dans la zone bastiaise.

-> [Suivre le chemin des déchets en Corse](#)



Les modalités de gestion des sites du SYVADEC

	Régie	Mandat de gestion
Quais de transfert des OMR	10	1
Recycleries, mini-recycleries et recycleries mobiles	27	1
Centres de regroupement du tri	5	1
Plateformes de compostage des biodéchets	2	
ISDND en post-exploitation	2	
Total des équipements		

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Rapport sur l’activité, la qualité et le prix du service | 2024 | 12

Le SYVADEC utilise également des infrastructures privées sous contrat public :

ISDND

- STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu
- Lanfranchi Environnement - Viggianello

Quais de transfert, centres de regroupement, centres de tri,

- Quai de transfert AM Environnement - Biguglia
- Quai de transfert SLTP - Ajaccio
- Quai de transfert Environnement Services - Mezzavia
- Centre de regroupement et centre de tri AM Environnement - Biguglia
- Centre de regroupement Environnement Services - Mezzavia
- Centre de tri Paprec - Lansargues
- Centre de regroupement et centre de tri STOC - Prunelli-di-Fium 'Orbu
- Centre de tri Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Balagne Recyclage - Calvi
- Centre de regroupement Francisci Environnement - Aghione
- Centre de tri Francisci Environnement - Aghione
- Centre de regroupement Giraschi Environnement - Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Corse Euro déchets - Mezzavia
- Centre de regroupement Transports Agostini - Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Chimirec Corsica – Penta-di-Casinca

Plateformes de compostage

- Plateforme de compostage SLTP - Ajaccio
- Plateforme de compostage SLTP - Cargèse
- Plateforme de compostage Balagne Recyclage - Calvi
- Plateforme de compostage Agostini - Porto-Vecchio
- Plateforme de compostage CMO Industrie - Cervione
- Plateforme de compostage STOC - Prunelli-di-Fium 'Orbu

Sites de traitement des gravats

- Site de traitement CICO Carrière - Lucciana
- Site de traitement Balagne Recyclage - Calvi
- Site de traitement Francisci Environnement et Malagoli - Aghione et Porto-Vecchio
- Site de traitement Lanfranchi Environnement - Viggianello
- Site de traitement SGBC - Mezzavia

Sites de traitement des métaux

- Centre de regroupement Environnement Services - Mezzavia
- Centre de regroupement Environnement Services - Borgo

LES CHIFFRES CLES

Indicateurs techniques de collecte et de traitement

Les déchets réceptionnés et traités par le SYVADEC

En 2024, le SYVADEC a réceptionné et traité 209 719 tonnes de déchets, dont :

- 209 140 tonnes de déchets ménagers (y compris gravats) dont 206 407 tonnes pour le périmètre adhérents et 2 734 tonnes traitées par convention pour le périmètre non adhérents ;
- 578 tonnes de déchets professionnels et assimilés.

Les déchets ménagers traités par le SYVADEC sont pour 40 % des déchets valorisables (40 % en 2023) et pour 60 % des déchets résiduels.

Évolution des déchets ménagers réceptionnés et traités depuis 2020

Déchets ménagers (t)	2020	2021	2022	2023	2024
Résiduel	131 493	138 901	129 058	122 681	124 797
Collecte sélective	26 107	29 994	30 786	29 933	31 214
Textile	849	1 127	1 098	1 186	1 211
Valorisable Recyclerie	58 433	64 435	52 649	49 552	51 918
Total général	216 882	234 457	213 590	203 351	209 140

Ordures ménagères (t)	OM
2020	122 966
2021	131 043
2022	126 903
2023	120 649
2024	122 385

Collecte Sélective (t)	Biodéchets	Emballages	Papier	Verre
2020	2 359	8 449	3 365	11 934
2021	3 102	9 943	3 128	13 821
2022	3 461	10 190	2 678	14 456
2023	3 752	10 291	2 105	13 784
2024	4 098	11 325	1 877	13 914

Flux de recycleries (t)	Résiduel	Valorisable
2020	8 527	58 433
2021	7 858	64 435
2022	2 155	52 649
2023	2 031	49 552
2024	2 411	51 918

La production de déchets ménagers par habitant sur le périmètre du SYVADEC

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) utilisés pour l'indicateur de production de déchets sont les déchets ménagers, hors gravats réceptionnés sur le périmètre du SYVADEC (201 610 tonnes en 2024), auxquels on rajoute les biodéchets traités par le compostage domestique ou de proximité évalués à 5 348 t en 2024. Sur le périmètre du SYVADEC, la production de déchets ménagers et assimilés représente 206 958 tonnes soit une production par habitant de 630 kg.

Évolution de la production de DMA par habitant depuis 2010

Année	Population desservie	DMA produits (t)	Ratio DMA produits (kg/hab.)	DMA collectés (t)	Ratio DMA collectés (kg/hab.)
2010	173 857	135 035	777	133 485	777
2020	312 464	214 755	687	211 034	675
2021	315 820	227 802	721	223 504	708
2022	317 425	209 427	660	204 690	645
2023	320 523	200 833	627	195 775	611
2024	328 688	206 958	630	201 610	613

La production de déchets par habitant (incluant le compostage de proximité) est passée de 777 kg/hab. en 2010 à 630 kg/hab. en 2024, soit une réduction de la production de 19 %. Si l'on se base sur le ratio de DMA collectés par habitant (613 kg/hab. en 2024), qui est l'indicateur utilisé au niveau national, la baisse est de 21 %.

Modes de traitement et de valorisation des DMA

Les DMA produits en 2024 font l'objet de différents modes de traitement et de valorisation. Les déchets résiduels sont enfouis en installations de stockage de déchets non dangereux (60,7 % des DMA). En fonction des flux et des matières, les déchets valorisables sont quant à eux recyclés, valorisés organiquement sous la forme de compost, réemployés ou bien valorisés énergétiquement en combustibles solides de récupération (CSR).

Mode de traitement	Taux
Enfouissement	60,7 %
Recyclage	23,7 %
Valorisation organique	9,3 %
Valorisation énergétique en CSR	5,5 %
Réemploi	0,7 %

Tonnages traités en centre de stockage depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024
Vico	0	0	0	0	0
STOC	28 491	49 564	59 860	58 104	59 848
Viggianello	104 612	30 325	0	0	0
Lanfranchi Environnement	0	59 135	69 066	65 333	64 999
Total	133 104	139 024	128 926	123 437	124 847
Dont DMA	129 215	137 920	128 081	122 304	124 539
Dont professionnels	3 888	1 104	845	1 133	308

Boîte de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

En 2010, le stockage des déchets ménagers résiduels représentait 617 kg/hab. En 2024, les déchets ménagers stockés représentent 379 kg/hab./an, soit une réduction de la quantité de déchets stockés de 39 % depuis 2010.

Modes de traitement par type de déchet ménager (en tonnes)

Type de déchet	Collecté	Réemploi	Valorisation organique	Recyclage	Valorisation énergétique	Enfouissement	Total Traité
Biodéchets	4 098		4 098				4 098
Bois	1 286	64		1 222			1 286
Bouteilles de gaz	40	36		4			40
Cartons	7 637			7 217			7 217
Cartouches d'encre	0,43	0,14		0,20	0,06	0,03	0,43
DDS	265				265		265
DEEE	4 390	101		3 385	443	461	4 390
Emballages	11 325			7 243	2 447	1 188	10 878
Gravats	4 796			4 796			4 796
Lampes	10			8	1	1	10
Métaux	4 436			4 436			4 436
Meubles et objets de la maison	6 164	308		2 959	2 712	185	6 164
OM	122 385					122 434	122 434
Papier	1 877			1 801			1 801
Piles	11			8	3		11
Pneus	264	42		91	131		264
Textiles	1 211	619		456	88	6	1 168
Tout Venant	2 411					2 411	2 411
Tout Venant Valorisé	6 381	64	191	3 254	2 871		6 380
Végétaux	9 847		9 847				9 847
Verre	13 914			14 117			14 117
Huiles Minérales	55			55			55
Huiles Végétales	19			19			19
Objets de la maison Bois	5 815	291		2 791	2 558	174	5 815
Biodéchets compostés par l'habitant	5 348		5 348				5 348
Articles de Sport et de Loisirs	59	39		14	3	3	59
Machines et Appareils Motorisés Thermiques	26	1		21	1	4	26
Petits Objets de la Maison et du Jardin	36	2		17	16	1	36
Placoplâtre	451			451			451
Menuiseries vitrées	8			5	3		8
Total général	214 568	1 567	19 484	54 371	11 543	126 868	213 833

La différence entre le total collecté et le total traité est liée à des effets de stock ou de déstockage.

Accusé de réception en préfecture
02P00009807-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Rapport sur l'activité, la qualité et le prix du service | 2024 | 16

LES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VALORISATION ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN MATIERE DE DECHETS

Objectifs réglementaires

- Réduction de la production de déchets ménagers par habitant de 15 % en 2030 par rapport à 2010.
- 38 % de la population couverte par la tarification incitative en 2025.
- Taux de réemploi : 5 % des déchets ménagers en 2030.
- Généralisation du tri à la source des biodéchets à fin 2023.

Axe 1 : réduire la production de déchets

OS1. Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative

Objectif : doter toutes les collectivités volontaires, d'ici 2025, d'un plan d'action pour déployer la redevance spéciale et la fiscalité incitative.

Le SYVADEC a finalisé en 2024 l'ensemble des études préalables à l'instauration d'une tarification incitative initiées en 2022 pour 16 intercommunalités de Corse, ce qui a permis d'évaluer les possibilités de déploiement pour les ménages et les professionnels. En complément, 3 intercommunalités ont réalisé de leur côté une étude tarification incitative. Les études ont été compilées dans une synthèse régionale et présentées lors d'un forum dédié, permettant à l'ensemble de la région de disposer d'une étude tarification incitative et de redevance spéciale.

Objectif : accompagner les adhérents dans la connaissance de leurs coûts et du financement de leur service

En partenariat avec l'Ademe, le SYVADEC a poursuivi le programme d'aide à la connaissance des coûts destiné aux intercommunalités. Il comporte des formations à la méthodologie nationale ComptaCoût et un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé. Les résultats sont ensuite synthétisés dans le référentiel régional des coûts puis diffusés sur le site de l'ODEM Corsica. En parallèle, une étude dédiée permet de déterminer le niveau de financement du service par la TEOM, REOM et redevance spéciale, de le mettre en perspective avec les coûts et ainsi de restituer le taux de couverture du service par intercommunalité.

OS2. Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention

Pour partager les bonnes pratiques menant à l'élaboration d'un programme local de prévention, le SYVADEC a créé le groupe de travail « Prévention », qui est reconduit chaque année. En décembre 2024, ce groupe de travail a permis de fixer les objectifs d'accompagnement des intercommunalités sur plusieurs thématiques clés : le règlement de collecte, le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) ainsi qu'un accompagnement pour l'élaboration du PLPDMA de 14 intercommunalités.

OS3. Développer l'éco-consommation et les écogestes

Expérimentation Oui pub

En décembre 2021, le SYVADEC a été choisi, dans le cadre d'un appel à projet national de l'ADEME, pour expérimenter le nouveau dispositif « Oui Pub ». Il vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres par la mention « Oui Pub ».

Depuis février 2023, il n'y a plus de prospectus dans les boîtes aux lettres, la Corse est ainsi la première région à avoir déployé l'expérimentation sur l'ensemble de son territoire.

Après près d'un an d'expérimentation, les résultats obtenus confirment la pertinence et l'efficacité de cette initiative, seuls 4 % des boîtes aux lettres insulaires arborent désormais l'autocollant « Oui Pub ». Et 80 % des habitants se déclarent satisfaits de ne plus recevoir de publicités.

Promouvoir l'éco-consommation



Créé en 2023, le magazine trimestriel, *Femu per dumane*, fait chaque trimestre la promotion de l'éco-consommation et encourage les insulaires à adopter des comportements vertueux en leur donnant des solutions concrètes, des conseils, des informations et des services pratiques pour réduire leurs déchets et préserver l'environnement. Quatre numéros ont été publiés en 2024, en janvier, avril, juillet et octobre.

Le magazine est diffusé via le réseau de services du SYVADEC aux usagers (recycleries, recycleries mobiles, distributions de composteurs, ateliers zéro déchet), le Corse Matin, les mairies et intercommunalités mais aussi les médiathèques municipales, associations et magasins bio.

[-> Consulter le magazine](#)

Par ailleurs, l'opération « défis des familles » s'est poursuivie auprès des 6 foyers participants. Les familles accompagnées sont déjà très investies. Les pesées réalisées sur leurs flux d'OM ont permis de confirmer qu'avec des gestes simples au quotidien il est possible de réduire sa production. Par exemple, un des foyers, composé de deux adultes et de deux adolescents, affiche une production d'OM inférieure de 86 % à la production moyenne régionale.



[-> Consulter la rubrique J'agis écoresponsable sur *syvadec.fr*](#)

Le SYVADEC a également mené des campagnes de sensibilisation aux gestes de prévention mixant différents médias à l'occasion de la rentrée scolaire et pendant la Semaine européenne du développement durable afin de promouvoir la réparation et son annuaire en ligne. Par ailleurs, une campagne de communication de 12 mois soutenue par l'Ademe et axée sur la sobriété et la réduction des déchets a été lancée en novembre. Un thème différent sera abordé chaque mois jusqu'à octobre 2025. Les deux premiers sujets ont concerné les écogestes du quotidien à adopter et les solutions pour consommer de manière responsable pendant les fêtes de fin d'année.

Enfin, afin d'aider les professionnels à répondre à leurs obligations réglementaires en matière de tri, un programme d'accompagnement des administrations a été lancé. En 2024 ce sont 10 services de l'État répartis dans 12 bâtiments, qui se sont engagés à améliorer le tri dans leurs locaux avec le SYVADEC. Les plans d'actions déployés toucheront ainsi près de 900 agents.

Axe 2 : préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

OS4. Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte

Objectif : 100 % des établissements accompagnés sur le périmètre adhérents (écoles, collèges, lycées et université) en 2025 (80 % en 2024).

Les programmes pédagogiques ont été menés dans les établissements scolaires selon le calendrier habituel alliant comités de pilotage, diagnostics, groupes de travail, visites de sites et séances de sensibilisation. 10 écoles, 2 collèges et 1 lycée ont été labellisés en fin d'année scolaire. Les Trophées des EcoScola et les Eco-Défis des collèges et lycées ont été organisés en juin.

Cette année a également marqué le déploiement d'un nouveau module de maintien dans 3 établissements du secondaire déjà labellisés, pour s'assurer que les bonnes pratiques sont toujours de mise.



Chiffres clés :

- 2 571 nouveaux élèves sensibilisés
- 4 301 élèves ayant bénéficié du module de maintien
- 7 visites de sites organisées

-> [En savoir plus sur les programmes pédagogiques](#)

OS5. Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation

L'accompagnement des cantines se poursuit en parallèle des interventions dans les écoles. Le défi des cantines, qui s'est terminé en juin 2024, a permis de mettre en lumière les efforts de la cantine de l'école de Venzolasca village, exemplaire en matière d'anti-gaspi.

Plus largement, les données issues des diagnostics déchets réalisés dans les cantines des écoles et des établissements du secondaire indiquent que le ratio régional de production de déchets est passé de 119 g/élève et par jour avant les accompagnements à 71 g/élève/jour après l'accompagnement du SYVADEC. Il est à noter que la moyenne nationale est de 70 kg/élève et par jour.

Chiffres clés :

- 204 cantines enregistrées dans la base de données depuis le début de l'opération
- 152 cantines dont l'accompagnement a été terminé
- 78 % font le tri (emballages, papiers) au terme de l'accompagnement
- 80 % font le tri des biodéchets au terme de l'accompagnement

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Axe 3 : développer le réemploi

Objectif réglementaire : 5 % des DMA réemployés en 2030.

Objectif PPI : 30 espaces de gratuité en 2025.

OS6. Démocratiser le réemploi

À la fin de l'année, l'annuaire de la réparation disponible en ligne sur le site du SYVADEC comptait 172 artisans enregistrés, dont 11 labellisés Quali'Repar donnant accès au bonus réparation pour les usagers. 32 ateliers pour la réduction des déchets ont été organisés dans toute la Corse, en partenariat avec 4 associations locales et 2 entreprises, et certains réalisés en interne par le SYVADEC. 200 personnes ont ainsi été sensibilisées aux alternatives possibles pour réduire leur production de déchets.

Enfin, un travail de collecte de données a été initié auprès des acteurs locaux du réemploi en vue d'alimenter un observatoire dédié à cette thématique. De plus, le SYVADEC participe aux groupes de travail nationaux avec l'Ademe sur l'observatoire national du réemploi.



-> [Consulter l'annuaire des réparateurs sur syvadec.fr](https://syvadec.fr)

-> [Consulter la programmation des ateliers zéro déchet sur syvadec.fr](https://syvadec.fr)

Un réseau d'espaces de gratuité est en cours de déploiement dans toutes les recycleries du SYVADEC pour favoriser le réemploi (cf. page 26).

OS7. Finaliser le déploiement de la filière textiles

Objectif : 5,6 kg/hab./an en 2025, soit 2 150 tonnes (3,5 kg/hab. en 2024 soit 1 211 tonnes).

La rupture de charge de Cauro a été mise en service et les mesures issues de l'étude d'optimisation ont progressivement été mises en place. Une attention particulière a été apportée aux outils de gestion de la filière, comme l'application mobile utilisée au quotidien par les agents de collecte. L'objectif est de fiabiliser et d'automatiser la remontée des données terrain afin d'analyser en temps réel et de procéder à des ajustements pour améliorer les résultats.

En 2024, les collecteurs textiles ont reçu la visite du repreneur GEBETEX, mais également de l'éco-organisme RE-FASHION. Ces temps d'échange sont importants car ils contribuent à donner du sens à la mission réalisée sur le terrain.

Chiffres clés :

- Un réseau de 296 points de collecte dont 20 associations et 20 points placés sur le réseau secondaire (collectés par les EPCI partenaires) à fin 2024.
- 1 PAV pour 1 186 hab. (moyenne nationale d'1 PAV pour 1 422 hab.)
- 3,5 kg/hab./an et 1 211 tonnes captées (+2 % par rapport à 2023)

-> [Retrouver la cartographie des bornes textiles](#)



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Axe 4 : optimiser les performances de tri

Objectifs réglementaires :

- généraliser l'extension des consignes de tri d'ici 2022 : réalisé en août 2018 ;
- taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers : 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 (32 % en 2022).

OS8. Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri

L'étude tarification incitative a permis, au regard des caractéristiques des territoires étudiés, de préconiser à chaque collectivité des actions d'optimisation de la collecte et d'amélioration du tri.

Parallèlement, le SYVADEC a organisé trois groupes de travail sur la collecte, ce qui a permis d'aborder l'optimisation de la collecte, le règlement de collecte et la prise en charge des déchets des professionnels par le SPGD.

Deux groupes de travail consacrés à la communication ont été proposés aux adhérents. Le premier a été l'occasion de présenter les résultats du Baromètre 2023 « Les Corses et l'environnement », de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers des recycleries, et les campagnes de communication 2024. Le second a permis de coconstruire un plan de communication commun SYVADEC/Adhérents pour renforcer l'impact de nos actions respectives. Il a ensuite été diffusé à l'ensemble des adhérents pour mise en œuvre.

Les nouvelles filières REP déployées sur les recycleries ont modifié les consignes de tri. Il est apparu nécessaire de former les agents du SYVADEC mais également les agents des EPCI. Des modules de formation ont alors été proposés aux adhérents. Une cinquantaine d'agents issus de 5 territoires ont été formés au cours de 9 séances.

OS9. Sensibiliser les usagers

Outre les campagnes de sensibilisation à la sobriété, le SYVADEC a mené 3 autres campagnes de communication afin d'inciter les Corses à s'équiper en composteurs individuels, à trier les emballages, le verre et le papier et à trier leurs textiles dans les bornes dédiées.

Le concept de communication engageante, qui a fait ses preuves les années précédentes, a continué d'être utilisé. Il permet d'influer sur les comportements et de passer de l'intention à l'action de tri. La campagne tri a été testée après sa diffusion afin d'évaluer son efficacité. Ces campagnes ont été diffusées sur l'ensemble du territoire, en déployant différents supports de communication : annonces presse et radio, réseaux sociaux, éditions, affichage urbain, relations presse.

Le SYVADEC a également créé une boîte à outils de communication sur l'extranet adhérents, fourni 3 kits de communication à l'occasion des campagnes et des conseils sur demande pour relayer la communication auprès des habitants de leurs territoires (compostage, tri, tri des textiles, oui pub).



Accusé de réception en préfecture
028-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Des campagnes plus restreintes mixant différents médias ont également été conduites pour promouvoir le tri : consignes de tri, nouvelles filières REP dans les recycleries.

Le kit tri conçu en 2023 à l'attention des établissements touristiques pour favoriser la diffusion des bonnes consignes de tri dans les hébergements touristiques, a également été rediffusé.

Axe 5 : généraliser le tri à la source des biodéchets

Objectifs réglementaires : généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023

- 95 % de la population ayant accès à une solution de tri des biodéchets dont 33 % équipée d'un composteur.
- 50 % des biodéchets détournés des ordures ménagères résiduelles, soit 60 kg/hab.

OS10. Accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets

Le Plan régional Biodéchets 2023 réalisé en 2021 par le SYVADEC a doté chaque intercommunalité d'un plan d'actions pour détourner les biodéchets soit par le compostage de proximité soit par une collecte séparative.

Dans le cadre du réseau biodéchets, le SYVADEC a organisé deux groupes de travail sur cette thématique.

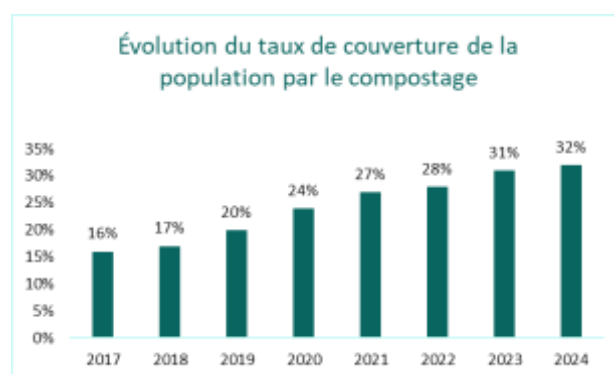


OS11. Renforcer le Plan compostage

Fin 2023, les objectifs régionaux de distribution de composteurs individuels ont été atteints et le parc se compose ainsi de 44 390 composteurs individuels sur le périmètre du SYVADEC (103 % de l'objectif fixé dans le Plan régional biodéchets).

100 composteurs partagés sont en service en 2024 pour un objectif de 232.

Le compostage a permis de détourner 5 348 tonnes de biodéchets de la poubelle en 2024, soit +6 % par rapport à 2023, ce qui représente 15 kg/hab.



-> [Retrouvez le bilan par intercommunalité](#)

Axe 6 - développer le recyclage sous toutes ses formes et l'économie circulaire

OS12. Déployer les nouvelles filières REP

Objectif : déployer les 9 nouvelles REP prévues par la loi AGEC.

Les nouvelles filières REP sont déployées dès leur création au niveau national. Deux nouvelles filières ont été mises en place sur les sites en 2024 :

- jeux et jouets (JJ) avec Ecomaison ;
- produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) avec Ecomaison, Valobat et Ecominéro.

Le déploiement des contenants correspondant aux flux articles de bricolage et jardin (Ecomaison) amorcé en 2023, s'est poursuivi au fil de l'eau en 2024. Cette filière ABJ constitue une seule et même REP avec ABJ Th (ECOLOGIC) et Outils du peintre (ECODDS) lancée en 2023.



OS13. Développer le recyclage local et l'économie circulaire

Objectif : 20 % de valorisation locale en 2025

La collecte gratuite des huiles alimentaires usagées a été mise en place dans les recycleries du SYVADEC, à la suite de l'étude menée en 2023 dans le but de limiter les coûts et les transports. Le gisement sera facilement mobilisable si des projets de valorisation locaux émergent.

Les différentes actions menées ont été présentées à la DDETSP et une veille a été mise en place pour suivre l'émergence d'initiatives locales.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FINALISER LE RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE TRI, DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

OS14. Quais de transfert des OM et du tri

Objectif : 11 quais de transfert des OM et 10 centres de regroupement du tri modernes opérationnels fin 2025.

En 2024, les études techniques et environnement ont été poursuivies, les dossiers de demandes administratives (permis de construire, ICPE, autorisation de défrichement) pour la construction du 11^e quai de transfert des ordures ménagères et pour le centre de regroupement du tri de Porto-Vecchio ont été déposés pour un lancement des travaux envisagé fin 2025.

Les autorisations administratives (permis de construire et ICPE) ont été instruites pour la création du centre de regroupement du tri inclus dans la recyclerie de Lecci, les travaux seront lancés en 2025.

Le nouveau permis de construire a été accordé pour la création du centre de regroupement du tri de Belgodère. Les entreprises chargées de réaliser les travaux ont été sélectionnées et les chantiers ont débuté en décembre 2024.

Des aménagements complémentaires ont été réalisés pour disposer d'eau et d'électricité au quai de transfert de Saint-Florent. Une consultation des entreprises est en cours pour la réfection du déboureur et déshuileur sur le site de Moca-Croce.



La modernisation des quais de transfert existants est également en cours. Les études sont terminées pour celui de Monticello. De nouveaux caissons à compacteurs ont été livrés à Piana.

OS15. Recycleries

Objectif : 25 recycleries opérationnelles fin 2025.

Les consultations pour les travaux d'agrandissement et de requalification de la recyclerie de Corte ont été menées, les travaux ont été lancés en 2024 et seront terminés en 2025.

Les autorisations administratives (permis de construire et ICPE) ont été instruites pour la création de la recyclerie de Lecci, les travaux seront lancés en 2025.



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À la suite de la décision de la cour administrative de Marseille, le permis de construire de la recyclerie de Levie a été définitivement accordé. Les consultations pour la réalisation des travaux ont été lancées.

Deux sites ont été identifiés pour la création de nouvelles recycleries à Pietrosella et Ponte Novu, les programmes techniques élaborés, les études techniques et pré-opérationnelles seront conduites en 2025.

Les travaux de modernisation des recycleries de Bonifacio, de Cauro et de Porto-Vecchio sont terminés.



Par ailleurs, des travaux d'amélioration sont en cours sur différentes installations :

- Bastia Arinella : dossier de consultation des entreprises pour travaux en cours d'élaboration ;
- Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio : maîtrise foncière pour une extension accordée ;
- Lama : réalisation d'une plateforme en béton de 60 m² terminée ;
- Viggianello : le remplacement des bornes de pesée et du passage canadien sont terminés
- Ajaccio-Stiletto : réfection de la clôture terminée.

Les garde-corps endommagés sur l'ensemble des sites ont été remplacés.

Enfin, le SYVADEC a repris la gestion en régie de la recyclerie d'Aleria à la suite de l'adhésion complète de la Communauté de Communes de l'Oriente.

OS16. Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles

Objectif : 5 mini-recycleries et 2 recycleries mobiles opérationnels fin 2025.

Au regard du ratio de population desservie, les agglomérations du Grand Bastia et du Grand Ajaccio sont sous-équipées, tandis que certaines zones rurales sont éloignées des recycleries. Pour répondre à ces problématiques, le SYVADEC a créé de nouveaux équipements de proximité : les recycleries mobiles et les mini-recycleries (mini-déchetteries fixes).

Après la mise en service de la recyclerie mobile du Grand Bastia en 2021, celle du Grand Ajaccio a été livrée en septembre 2022. Le maillage de celle-ci a été terminé en 2023. Une analyse est en cours pour densifier et optimiser les équipements.

Les travaux de rénovation des mini-recycleries de Campile et Rezza sont terminés, ils ont été inaugurés fin 2024 et permettent désormais d'accueillir toutes les filières de tri.

Les travaux sont en cours de finalisation sur les espaces de Galéria et Pioggiola pour une ouverture du service attendu dans les premières semaines de 2025.



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les travaux de création de l'installation de Calacuccia ont débuté en décembre tout comme la phase de démarrage de celle de Calenzana. Le permis de construire a été accordé pour l'installation de Valle d'Alesani. La maîtrise foncière est en cours pour Zicavo et Serra-di-Ferro.

OS17. Espaces de gratuité

Objectif : équiper tous les recycleries et mini-recycleries du SYVADEC d'un espace de gratuité, soit 30 espaces de gratuité opérationnels d'ici fin 2025.

Les deux premiers espaces de gratuité d'Ajaccio-Stiletto et de Lucciana ont été ouverts en 2024.

Les travaux d'installation sont également terminés pour Figari, Murato, Porto-Vecchio, pour une ouverture début 2025.

Les travaux d'installation sont en cours de finalisation pour Cauro, Vico, Piana et Rezza et en cours de réalisation pour Moca-Croce, Bonifacio et Aleria.

Les derniers permis de construire nécessaires sont en cours d'instruction pour Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio et Saint-Florent. Les permis de construire ont fait l'objet de refus pour les espaces de Bastia-Arinella et d'Ersa.



OS18. Bioplateformes de compostage

Objectif : 4 bioplateformes de compostage opérationnelles d'ici fin 2025.

Les bioplateformes de compostage accueillent les végétaux qui ont été déposés par les particuliers dans les recycleries, et les biodéchets issus des collectes sélectives des intercommunalités. Après le processus de fermentation, ces plateformes permettent de fabriquer du compost de très bonne qualité, utilisable en agriculture biologique.

Deux bioplateformes du SYVADEC sont déjà en fonctionnement à Corte et Viggianello ainsi que deux plateformes privées à Calvi et Cargèse. Le SYVADEC a prévu d'en créer 3 autres pour achever le maillage du territoire : une dans le bâtiment du CTV de Monte pour la zone bastiaise, une à Sisco pour le Cap Corse (en cours de contentieux), et une en Plaine orientale.

Le nouveau permis de construire a été accordé pour la création de la plateforme de compostage de Belgodère. Les entreprises chargées de réaliser les travaux ont été sélectionnées et le chantier a débuté en décembre 2024.



Le dossier de consultation des entreprises pour le démaquillage et la pose des clôtures pour les tortues est en cours pour le projet de création de la future plateforme de compostage d'Aleria.

Quant aux bioplateformes en cours d'exploitation, l'agrément sanitaire a été délivré pour Corte et il est en cours pour Viggianello.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation

Objectif : 2 centres de tri livrés ou en travaux d'ici fin 2025.

Les projets de centres de tri et de valorisation de Monte et du Grand Ajaccio permettront de trier les emballages et les déchets de recyclerie, de récupérer ce qui peut encore être recyclé dans les OM, de stabiliser la fraction à enfouir pour en supprimer les odeurs et de fabriquer un combustible solide avec les déchets non recyclables à fort pouvoir calorifique, valorisable dans des chaudières locales. Ces pôles serviront aussi de centres de regroupement du tri pour leur zone de chalandise. Le CTV de Monte inclura également une bioplateforme de compostage en bâtiment pour le secteur du Grand Bastia.



En complément des actions de réduction et de tri à la source, les CTV permettront d'atteindre les objectifs réglementaires de valorisation matière et énergétique, et de réduire de plus de 50 % les déchets enfouis et l'empreinte carbone du traitement des déchets ménagers en Corse.

OS19. CTV du Grand Bastia

Le Marché Global de Performance a été attribué en août 2023 pour la phase 1 (conception, études).

La concertation préalable au titre du code de l'environnement concernant le projet a été réalisée en janvier 2024 et les demandes administratives (permis de construire et demande d'autorisation environnementales) ont été déposées en avril et instruites tout au long de l'année.

Les fouilles archéologiques préventives ont été lancées en décembre 2024 pour une durée de 3 mois



OS20. CTV du Grand Ajaccio

À la suite de l'indentification d'une nouvelle unité foncière et la résiliation d'un commun accord du Mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la CAPA, la procédure de Marché Global de Performance pour la conception, la construction et l'exploitation du Centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio a été relancée par le SYVADEC et sera conduite sur une durée de 18 mois.

Axe 9 : Sécuriser le stockage des déchets ultimes

OS21. Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

Objectif : 1 nouvelle ISDND en travaux d'ici fin 2025 (0 en 2024).

Les relevés topographiques du site de Palasca réalisés par drone, sont venus confirmer les contraintes physiques du terrain. Par ailleurs, les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune ne permettent pas d'envisager l'obtention d'un permis de construire pour l'installation. Dans ces conditions, la faisabilité du projet est compromise sur ce site.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : OPTIMISER LA QUALITE DU SERVICE TOUT EN MAITRISANT LES COUTS

Axe 10 : Mener une politique Qualité, Santé Sécurité et Environnement exemplaire

Le renouvellement de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, en octobre 2024, a permis de concrétiser l'engagement du SYVADEC dans la démarche d'amélioration continue en matière de qualité de ses services, de respect de l'environnement et de santé et sécurité de ses agents.



Chiffres clés :

- 4 jours d'audit de suivi pour l'ensemble des services et les sites de Sisco, Luri, Ersu, Bonifacio, Figari, Porto-Vecchio, ainsi que la recyclerie mobile du Grand Bastia
- 11 points forts et 0 non-conformité

OS22. Mener une politique environnementale exemplaire : ISO 14001

Objectifs :

- conformité réglementaire des ICPE – 0 NC majeure ;
- diminution des émissions de GES (solde de 75 378 t.éq.CO₂ en 2024) ;
- pas de pollution des sols et/ou des milieux (0 pollutions déclarée en 2024).

Le maintien de la conformité ICPE et de l'impact environnemental des installations

En 2024, les recycleries de Cauro, Calvi-Notre-Dame-de-la Serra et Viggianello ont été contrôlées par un organisme agréé, dans le cadre de la réglementation ICPE. Aucune non-conformité n'a été relevée sur ces sites.

En complément de cette gestion environnementale, un plan d'actions de mise en conformité réglementaire a été établi pour les nouvelles mini-recycleries du territoire.

Au-delà des contrôles périodiques tous les 10 ans, les audits internes se poursuivent annuellement afin de gérer au mieux la qualité environnementale et les éventuelles pollutions sur nos sites.

Une inspection de la DREAL a eu lieu à la recyclerie de Corte, donnant lieu à une lettre de suite préfectorale. Les constats faisant l'objet de suites administratives seront levés lors de la finalisation des travaux de réaménagement, toujours en cours sur le site.

L'engagement vers la neutralité carbone

En 2024, les émissions de GES générées par le syndicat diminuent de -1,3 % malgré l'augmentation du tonnage d'OM traitées par enfouissement ou encore des transports des flux de collectes sélectives (103 638 t.éq.CO₂ en 2023, pour 102 244 t.éq.CO₂ en 2024). L'impact environnemental dû au tonnage de déchets réceptionnés et traités est compensé, cette année, par une optimisation de la gestion des ISDND en post-exploitation, avec une baisse des émissions de -8 %.

En parallèle, les émissions de GES dites « évitées » grâce au recyclage des déchets valorisés en 2024 s'élèvent à 26 866 t.éq.CO₂, ce qui impliquerait une compensation de 75 378 t.éq.CO₂ pour atteindre la neutralité carbone.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Selon le bureau d'étude mandaté pour le Bilan carbone 2023, le SYVADEC réduira de moitié son impact carbone à l'ouverture du CTV de Monte, soit 37 771 t.équ.CO₂.

Le développement durable au SYVADEC

Dans un objectif d'amélioration continue de sa politique environnementale, le SYVADEC établit chaque année son rapport sur le développement durable. Ce document permet d'appréhender les actions menées pour répondre aux 5 finalités du développement durable, mais aussi de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015. Le rapport sur le développement durable est disponible -> [sur syvadec.fr](http://sur.syvadec.fr).

OS23. Mener une politique de santé sécurité des agents exemplaire : ISO 45001

Objectifs :

- maintenir à moins de 6 % les accidents du travail (4.4 % en 2024) ;
- niveau de stress inférieur à la moyenne nationale de 23 % (19 % en 2024).

Développement du réseau prévention

En 2024, le réseau prévention a contribué à l'amélioration de la santé et de la sécurité des agents notamment à travers :

- 7 inspections de l'ACFI du CDG83, sur les sites de Viggianello, Moca-Croce, Stiletto, Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio, Aleria et Lama, dont 69 % des actions de prévention préconisées ont été finalisées ;
- un plan d'actions pour le risque chaleur mis en œuvre essentiellement auprès des agents de collecte textile ;
- 4 nouveaux assistants de prévention nommés ;
- 4 CST qui ont permis la validation de nombreuses propositions d'actions d'amélioration des conditions de travail (83 % finalisées) ainsi que l'évaluation des risques de nouvelles activités telles que les mini-recycleries ou encore les espaces de gratuité ;
- 12 bulletins SST rédigés permettant de sensibiliser tous les agents de la collectivité à des thématiques d'hygiène et de sécurité.

Amélioration continue de la santé et de la sécurité

Le programme de prévention s'est poursuivi cette année avec notamment :

- la mise à jour du Document Unique avec intégration du plan de maîtrise des risques ;
- 100 % des sites visités ;
- les formations SST et sensibilisations thématiques sur l'hygiène et la sécurité ;
- les dotations d'EPI et autres équipements spécifiques ;
- le suivi et l'analyse des sinistres et accidents (10 accidents dont 4 de la responsabilité du SYVADEC).

En 2024, d'autres actions de prévention ont permis l'amélioration de notre politique SST :

- sensibilisation sécurité générale pour les agents de recyclerie mobile ;
- étude ergonomique sur le secteur Sud ;
- mise à jour de la procédure événement climatique et des protocoles de déchargement pour prise en compte des risques liés aux événements climatiques ;
- sensibilisation de tous les secteurs pour maintenir un niveau de vigilance élevé ;
- évaluation à chaud des ¼ d'heures sécurité ;
- création du portail QSE dématérialisé.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Démarche QVT

Afin d'apprécier l'évolution des RPS dans la collectivité depuis 2016, une enquête RPS a été lancée en février 2024 sur le même modèle que le questionnaire établi par la psychologue du travail 2B en 2016. Cette enquête a révélé une amélioration générale de la qualité de vie au travail, et notamment une situation de travail tendue en baisse depuis 2016 (19 % en 2024, pour 25 % en 2016) malgré des points de vigilance à prendre en compte.

Ainsi, un plan d'actions de prévention de RPS a été validé par les membres du CODIR et représentants du personnel afin d'améliorer les conditions de travail et à encourager une meilleure gestion de la charge mentale et physique.

Dans ce cadre-là, des entretiens individuels avec les personnels administratifs féminins de la collectivité, les plus touchés par la situation de travail iso-strain, seront organisés avec le Centre de Gestion du Var courant 2025.

Toujours dans le cadre de la qualité de vie au travail, les événements de cohésion, tels que la journée des agents, le Noël du SYVADEC ou encore les réunions de secteur et de sites administratifs, se sont poursuivis cette année.



OS24. Optimiser la qualité du service : ISO 9001

Objectifs :

- satisfaction des usagers > objectif 75 % de satisfaction
- satisfaction des adhérents > objectif 75 % de satisfaction
- satisfaction des repreneurs : 1 refus de camion chez les repreneurs.

Satisfaction des repreneurs

En 2024, un camion a été déclassé en raison d'un problème de densité. L'incident a donné lieu à une retenue sur le rachat de la matière par le repreneur. Conformément à ce qui est prévu dans le marché de réception, cette perte a été impactée à la plateforme à l'origine de l'apport.

Axe 11 : Maîtriser l'évolution des contributions

Objectifs :

- Maîtriser l'évolution des contributions par tonne traitée < 220 €/t en 2025 (226 €/t en 2024).
- Maîtriser l'évolution des contributions par habitant < 147 € en 2025 (€/hab. en 2024).

OS25. Maîtriser les coûts de transport

Le transport des déchets représente un coût de 5 M€ par an, soit 8 % du budget de fonctionnement du SYVADEC. Celui-ci a mis en œuvre un plan de réduction des coûts de transport en agissant sur tous les leviers possibles : négocier les prix, optimiser les chargements et analyser les coûts par rapport à une prestation en régie.

En 2024, la négociation systématique des marchés dont les offres dépassent le budget alloué a permis de réaliser 188 011 € d'économies par rapport aux coûts des marchés précédents.

La création des quais de transfert des OM et des centres de regroupement du tri et la départementalisation du traitement des OM ont permis d'optimiser les transports de déchets.

La livraison de nouveaux engins de tassement des bennes de recyclerie est terminée. L'étude des coûts de transport par rapport à une prestation en régie réalisée en 2017 a été relancée en 2023. En 2024, cette étude a été reprise à la demande de l'Office de l'Environnement d'étendre son champ à l'ensemble des transports régionaux. La phase de diagnostic est en cours.

OS26. Maîtriser les coûts de collecte, traitement et investissement

Depuis mars 2022, les conditions d'accès des professionnels dans les recycleries du SYVADEC ont changé afin que le coût de leurs déchets ne soit plus assumé par les ménages.

Ils sont désormais refusés dans certaines recycleries lorsqu'il existe des déchetteries privées à proximité pour les accueillir (à Ajaccio Stiletto, Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio) et le tarif d'accès a été réévalué dans les autres recycleries.

Les objectifs de réorientation des professionnels vers les déchetteries privées ont été atteints : les tonnages de recyclerie ont diminué de 29 % en moyenne entre 2021 et 2023, avec un impact important pour les flux les plus coûteux, et a permis de réduire le résiduel enfoui de recyclerie de 74 %. Cela représente une économie de plus de 2 M€ par an de transport et traitement.

Pour limiter les coûts d'entretien des ISDND, la couverture des bassins de lixiviat a été réalisée.

OS27. Adapter les modalités de calcul des contributions

Fin 2023, le comité syndical a modifié le dispositif d'appel à cotisation dans le cadre des statuts du SYVADEC. La cotisation couvrant l'intégralité du coût syndical est toujours appelée uniquement aux tonnages résiduels, mais son montant est désormais modulé selon les performances de collecte sélective (emballages valorisables, papier, verre, carton et biodéchets) des adhérents : plus une collectivité trie, moins sa cotisation est élevée.

Cette modalité de calcul supprime l'inscription en dépenses et recettes dans le budget du SYVADEC et des adhérents et simplifie ainsi la compréhension de l'appel à cotisation tout en renforçant son caractère incitatif.

LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Le programme local de prévention et de valorisation du SYVADEC adopté en mai 2022, prévoit 25 actions sur la période 2021-2025 regroupées en 8 axes stratégiques. Certaines ont été lancées dès 2021 et sont d'ores et déjà en cours de réalisation, d'autres seront lancées dans la période.

Niveau de réalisation des indicateurs du PLPVDMA à fin 2024

Thème	Indicateur	2024	Taux de réalisation	Cible 2025
Étude incitative	Tarification			
	Nb d'intercos avec un plan d'action TI	16	133%	12
	Plan régional TI élaboré	1	100%	1
	Population passée à la TI	0	0%	130 000
Plan compostage	Nombre de composteurs individuels distribués par le SYVADEC	44 390	103%	43 032
	Nombre de composteurs partagés installés par le SYVADEC	100	43%	232
	% population équipée	32%	94%	34%
	Tonnage de biodéchets détournés à la source	5 348	98%	5 460
	Quantité de biodéchets détournée des OMR par le plan (kg/hab.)	15,4	93%	16,5
Oui Pub	Taux d'apposition	3,74%	100%	< 50 %
	Part de publicités non adressées dans les OM	0,4%	100%	0,46 %
Boîte à outils prévention	1 groupe de travail par an	4	80%	5
Accompagnement PLPDMA	nb d'EPCI accompagnés pour l'élaboration PLPDMA			14
Communication régionale	Nombre de campagnes réalisées sur 2021-2025	30	150%	20
	Nombre d'éditions du journal sur 2021-2025	6	50%	12
Éco-consommation	Action GMS	1	100%	1
	Partenariats influenceurs	4	0,5	8
	Baromètre "Les Corses et l'environnement"	3	75%	4
Défi des familles	Nb de familles accompagnées	7	35%	20
Accompagnement administrations	Nb d'administrations accompagnées	6	50%	12
EcoScola, EcoCulleghju, EcoLiceu	% d'établissements accompagnés	80%	80%	100%
Accompagnement cantines	Ratio g/élève/jour	71		70
Annuaire de la réparation	Nombre d'enregistrements	172	86%	200
Ateliers Zéro Déchet	Nombres d'ateliers organisés	32	65%	100
	Nombres de participants	197	37%	1 000
	Nombre de fiches pratiques diffusées	11	26%	100

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Thème	Indicateur	2024	Taux de réalisation	Cible 2025
Réemploi local	Nombre de projets locaux accompagnés	4 en 2023	400%	1
Réemploi sportif	Nombre de collectes événementielles organisées	1	50%	2
	Quantité d'équipements sportifs réemployés (t)	15		
Espaces de gratuité	Nombre d'espaces de gratuité créés	11	37%	30
	Tonnages remployés / an	202 kg		1 500
Conditions d'accès en recycleries	kg/hab. de recyclerie hors meubles, D3E et cartons (yc. gravats)	92		107
Filière textiles	Performance en Kg/hab./an	3,5	63%	5,6
	Tonnages collectés	1 211	56%	2 150
Soutenir les intercommunalités dans l'optimisation des performances de tri	Tonnages de tri emballages, papier, verre	27 116	67%	40 400
Plan Biodéchets 2023	Plan biodéchet 2023 réalisé et diffusé	1	100%	1
	% de la population disposant d'une collecte sélective biodéchets	21%	27%	78%
	Quantités de biodéchets dans les OMR (kg/hab.)	150		60
Déployer les 9 nouvelles filières REP	Nombre de nouvelles filières déployées	6	67%	9
Développer le recyclage local	Taux de valorisation locale	10%	50%	20%

RAPPORT FINANCIER

En 2024, les hypothèses de production de DMA prenant en compte les constats des exercices 2022 et 2023 projetaient une baisse des déchets résiduels à hauteur de 5 %. Au terme de l'exercice 2024, l'évolution des tonnages traités marque une hausse contrairement à la tendance baissière des deux exercices précédents.

Cette évolution s'est traduite par une hausse significative des prestations de services et une régularisation des appels à cotisation.

L'impact de cette hausse sur les volumes budgétaires a été limitée en raison de la suppression des écritures liées au reversement du soutien technique en dépenses et recettes.

Ainsi, le volume des dépenses de fonctionnement a connu une baisse entre 2023 et 2024, néanmoins limitée par la hausse des tonnages à traiter de plus de 7 000 tonnes. Par rapport aux prévisions budgétaires, une régularisation a été effectuée sur les appels à cotisation, ceux-ci se basant uniquement sur le tonnage résiduel, seule la prise en compte de l'évolution de ces derniers a financé le traitement de l'ensemble des tonnages de DMA supplémentaires.

Le volume budgétaire des recettes de fonctionnement est également en baisse entre 2023 et 2024 du fait de la suppression du soutien technique à reverser dans les cotisations. Les recettes réelles de fonctionnement sont quasi stables.

Aussi, le résultat de fin d'exercice en fonctionnement permet de dégager une épargne brute positive de 1 531 k€, soit une amélioration par rapport à 2023 de près de 1,1 M€. L'épargne nette est de 956 k€ et la capacité de désendettement de 2,9 ans. Ces ratios sont améliorés par rapport à 2023 et permettent d'envisager sereinement les gros investissements prévus en 2025 et 2026.

Le financement de l'investissement s'est fait par les fonds propres ainsi que par les subventions, qui sont en recul, notamment en raison des décalages de versement des partenaires financeurs, sans recours à un emprunt nouveau. Le niveau de l'endettement est resté stable, deux emprunts ont été transférés de la CC de l'Oriente, à hauteur de 715 k€.

Au terme de l'exercice 2024, le budget global en dépenses s'élève à 67 523 714 € dont 58 672 759 € en fonctionnement et 8 850 955 € en investissement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses de fonctionnement connaissent une baisse de 1,7 % par rapport à 2023 soit 1 016 753 €. Sur les dépenses réelles de fonctionnement la baisse est de 1 745 265 €.

Cette baisse est essentiellement due à la modification de la structure budgétaire avec la fin des flux financiers réciproques entre le SYVADEC et ses adhérents pour la gestion de l'incitativité au tri, avec une simplification de gestion supprimant les écritures en dépenses et recettes. Pour rappel, le reversement au tri représentait 6,7 M€ en 2024.

Cette baisse du volume budgétaire ne s'est pas traduite par une baisse du coût syndical. Les prestations de services (611) ont augmenté de 5,1 M€ en raison de la hausse des tonnages produits, notamment les ordures ménagères qui ont connu une hausse de plus de 1,4 % au lieu d'une baisse attendue de 5 %.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les coûts liés à ce flux subissent une hausse liée à la TGAP et à l'impact de la révision de prix des marchés de traitement. En 2024, le coût de traitement des déchets résiduels est en moyenne de 206 €/t TTC TGAP incluse contre 198 €/t en 2023, soit une évolution de 8 € répartis en 60 % au titre de la TGAP, avec un nouveau palier de hausse et 40 % au titre de la révision des prix du marché. Cette hausse, combinée à l'augmentation des tonnages, a induit à elle seule une augmentation de 1,02 M€.

D'autres flux ayant des coûts de traitement élevés sans recettes afférentes, ont contribué à la hausse des prestations de services comme le tout-venant, les végétaux et les biodéchets.

Les charges de personnel marquent une augmentation de 2,8 % liée à l'évolution du GVT et à l'application des mesures nationales. Cependant, les effectifs en ETP ont baissé.

Les autres charges de gestion, où sont inscrits les crédits pour les indemnités des élus, supportent également les dépenses pour les droits d'usage des logiciels depuis les évolutions de nomenclature budgétaire.

Les charges financières ont augmenté en raison du coût d'utilisation de la ligne de trésorerie et du transfert de deux emprunts liés à la recyclerie d'Aléria gérée par le SYVADEC à la suite de l'adhésion de la CC de l'Oriente.

Les charges spécifiques sont réduites aux simples écritures de régularisations comptables depuis le passage en M57.

Les dépenses techniques représentent 91,2 % des dépenses de fonctionnement et les dépenses fonctionnelles (coûts de structure et de communication) représentent 8,8 % de ces charges.

Montant en € et part en %	2023	2024	2023	2024	Variation
Charges à caractère général	49 451 637	47 851 740	82,85 %	81,56 %	-3,24 %
Charges de personnel	7 766 120	7 982 865	13,01 %	13,61 %	2,79 %
Autres charges de gestion courante	241 744	479 456	0,41 %	0,82 %	98,33 %
Charges financières	184 214	190 760	0,31 %	0,33 %	3,55 %
Charges exceptionnelles et provisions	706 721	100 350	1,18 %	0,17 %	-85,80 %
Amortissements des biens	1 339 076	1 586 386	2,24 %	2,70 %	18,47 %
Autres écritures d'ordre		481 202		0,82 %	
TOTAL	59 689 512	58 672 759	100 %	100 %	-1,70 %

Les principaux prestataires en 2024

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
SMACL	ASSURANCES	152 401 €
SOFCAP-SOFAXIS		297 899 €
EODD	Etudes/logiciel	38 470 €
ELCIMAI		50 465 €
MICROSOFT		31 373 €
ANTEA France		62 055 €
BIOTOPE CORSE		33 105 €
CABINET BLASINI		58 029 €

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

INDIGGO		27 793 €
ECOCIVICOM		50 950 €
VAST		23 750 €
SESCO	Prévention/ Communication	50 458 €
Corse Matin		31 014 €
Imprimerie Bastiaise		23 197 €
COM'UNITI		35 215 €
ALMA DESIGN		23 140 €
JOURNAUX OFFICIELS		38 747 €
ENERGIPOLE SOLUTIONS	Gestion des installations/ Equipement	528 744 €
ENERGIPOLE ENVIRONNEMENT		35 870 €
ENGIBAT		90 000 €
DE CASTELLI TELEPHONE		234 691 €
CELESTE		35 585 €
POMPEANI TP		143 118 €
NATALI TP		216 570 €
THELM		60 301 €
S3C		407 353 €
VALLI		458 954 €
ATELIER RIVAT ARCHITECTURE		384 090 €
IDTEC PROJETS DE VILLE		45 700 €
INGENIUM		119 200 €
AM CTV		116 411 €
REY SOLUTIONS		274 209 €
BUREAU VERITAS		32 220 €
CHIMIREC CORSICA		117 873 €
KALLISTE BOIS INDUSTRIE		39 903 €
MOCCHI TP		28 165 €
HESTIA		27 168 €
EDF		95 520 €
POLYMAT		34 970 €
SORRENTI CYRIL		82 984 €
CORSOVIA		136 355 €
TRIDENT SERVICES		142 876 €
SOCOTRA BTP		143 033 €
AGIR INTERIM		360 086 €
STBOI		327 751 €
ACQUA PUBLICA BALANINA		81 410 €
UGAP		76 346 €
JP TERRASSEMENT		26 613 €
CCM-LOXAM		35 630 €
AC2I	Gestion du matériel	144 654 €
CORSE POIDS LOURD		34 860 €
BALESI AUTOMOBILES		49 264 €
LOCAPLUS		133 865 €
LOCSAMAT		33 029 €

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-05940E
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

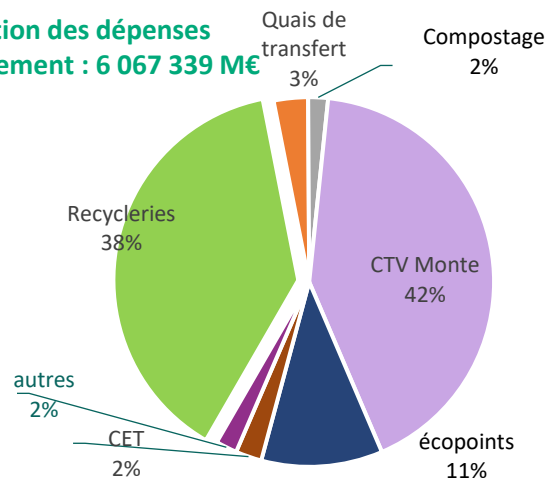
DICOMAT		31 806 €
VITO		92 162 €
MATPRO		138 451 €
EUROMAT		61 894 €
FERRANDI		75 213 €
ROSSI DIFFUSION		77 270 €
ABELI BRANCA PESAGE		76 865 €
EGC		41 285 €
Environnement Services	Tri/ Valorisation et transport	1 924 927 €
Am Environnement		2 294 289 €
PAPREC		1 531 889 €
Balagne recyclage		451 190 €
SLTP		468 218 €
Chimirec Corsica		335 867 €
Francisci Environnement		227 083 €
CMO Industrie		241 483 €
Giraschi Environnement		133 184 €
Rocca transports		150 385 €
Société Granulats Béton Corse		27 381 €
CICO CARRIERE		39 843 €
PAPREC PUJAUT		28 669 €
Corse Euro déchets		56 860 €
Di Services		37 623 €
Environnement Services	Transport et gestion des bennes	1 397 418 €
Am Transport TP2B		1 544 364 €
Corse Euro déchets		812 341 €
Transport G Agostini		216 570 €
Transport Albertini		282 508 €
Francisci Transport		189 329 €
Giraschi Environnement		101 346 €
Calvi transports		46 518 €
Lanfranchi Environnement	Traitement/ gestion ISDND	11 195 271 €
STOC		10 619 190 €
OVIVE		1 579 378 €
FLI France		125 000 €
LE FLOCH Dépollution		70 734 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement connaissent une hausse de 93,8 % par rapport à l'année 2023. Le Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2021-2026, lié aux nouvelles orientations stratégiques, est en cours d'exécution avec la mise en œuvre de la partie opérationnelle des projets de modernisation des sites existants et de création de nouveaux équipements

Les dépenses d'équipement sont en hausse de 110 % par rapport à l'exercice précédent, soit un doublement de l'effort d'équipement.

Répartition des dépenses d'équipement : 6 067 339 M€



Montant en € et part en %	2023	2024	2023	2024	Variation
Déficit n-1 reporté	887 103	0	16,27 %		
Remboursement du capital	556 448	575 256	10,20 %	6,50 %	3,38 %
Recycleries	1 514 272	2 300 315	27,77 %	25,99 %	51,91 %
Quais de transfert	214 497	179 032	3,93 %	2,02 %	-16,53 %
CTV Grand Ajaccio	-	22 983	0,00 %	0,26 %	
Compostage	241 412	103 491	4,43 %	1,17 %	-57,13 %
Biodéchets	720	50 308	0,01 %	0,57 %	6887,22 %
Tri	193 224	53 355	3,54 %	0,60 %	-72,39 %
Divers : véhicules, mobiliers, informatique, caution	17 452	75 910	0,32 %	0,86 %	334,98 %
CTV Monte	575 157	2 500 332	10,55 %	28,25 %	337,72 %
CET	72 783	136 211	1,33 %	1,54 %	87,15 %
Textiles	3 053	12 080	0,06 %	0,14 %	295,61 %
Création ISDND	30 993	141	0,57 %	0,00 %	-99,55 %
Écopoints	27 182	633 181	0,50 %	7,15 %	2229,38 %
Opérations d'ordre	1 119 517	480 027	20,53 %	5,42 %	-57,12 %
Opérations patrimoniales	0	1 728 333	20,53 %	19,53 %	
TOTAL	5 453 813	8 850 955	100,00 %	100 %	

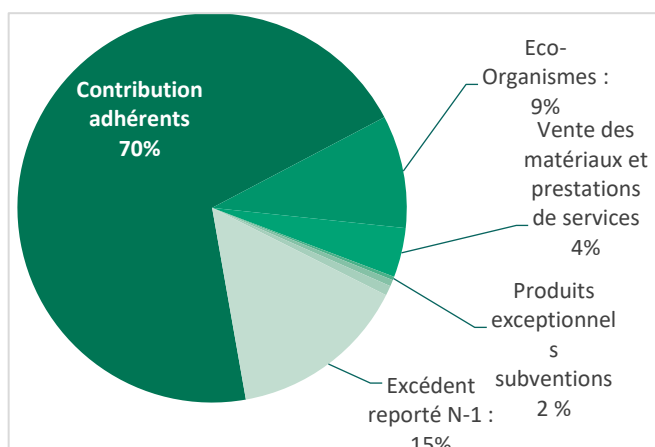
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le volume budgétaire des recettes réelles de fonctionnement est quasi stable avec une baisse de 0,9 %. Cette stagnation s'explique par la neutralisation des hausses du produit des soutiens à hauteur de 900 k€ et des subventions de 180 k€, par la baisse des cotisations du fait de la suppression de la part du soutien et de la baisse des ventes de matières et produits.

Dans sa structure budgétaire, le financement est assuré majoritairement par les cotisations des adhérents, qui représentent 70 % des recettes.

Déduction faite de l'excédent reporté, les cotisations représentent 82 % des recettes réelles de fonctionnement en 2024.

Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes perçues auprès des éco-organismes et issues de la vente de produits représentent 13,47 % des recettes de fonctionnement contre 12,72 % en 2023.

Hors excédent reporté et opérations d'ordres, les recettes de soutien et de ventes de matières représentent 16 % des recettes réelles de fonctionnement

Montant en € et part en %	2023	2024	2023	2024
Cotisations adhérents avec reversements	49 347 996	48 301 294	70,48 %	70,07 %
Éco-organismes	5 575 847	6 458 418	7,96 %	9,37 %
Subventions	180 810	366 598	0,26 %	0,53 %
Vente des matériaux et prestations de services	3 334 326	2 827 396	4,76 %	4,10 %
Produits exceptionnels	196 815	200 490	0,28 %	0,29 %
Remb. Rémunérations	126 790	82 788	0,18 %	0,12 %
Opération d'ordre	1 119 517	480 027	1,60 %	0,70 %
Sous-total exercice	59 882 101	58 717 011	85,53 %	85,18 %
Excédent reporté N-1	10 132 203	10 214 418	14,47 %	14,82 %
TOTAL	70 014 304	68 931 429	100,00 %	100,00 %

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 7 557 900 € en hausse de 49,7 %. L'année a été marquée par le versement de plusieurs exercices de FCTVA non versés entre 2018 et 2020.

Les subventions ont également connu une forte hausse en raison du versement des acomptes et soldes liés aux chantiers des années 2021 et 2022, et du versement de l'avance de l'ADEME sur la phase 1 du CTV de Monte.

Montant en € et part en %	2023	2024	2023	2024
FCTVA	1 653 905	0	21,88 %	0,00 %
Subventions	4 492 457	439 660	59,44 %	6,82 %
Emprunt			0,00 %	0,00 %
Amortissements des biens	1 339 076	1 586 386	17,72 %	24,59 %
Autres	72 463	0	0,96 %	0,00 %
Écritures patrimoniales		2 209 535		34,26 %
Excédents de fonctionnement capitalisés		110 373	0,00 %	1,71 %
Excédent reporté N-1		2 104 087	0,00 %	32,62 %
TOTAL	7 557 900	6 450 041	100,00 %	100,00 %

LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS AU SYVADEC

La cotisation

La cotisation unique comprend :

- la compensation permettant d'appliquer la cotisation minorée ;
- les charges relevant des politiques de réduction à la source (compostage individuel et collectif), de prévention (sensibilisation des scolaires) et de communication ;
- le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets, cartons) et des filières spécifiques régionales (DEA, DEEE, lampes, piles, textiles) ;
- les coûts de recyclerie liés au fonctionnement des recycleries gérées par le SYVADEC (quais hauts) ou en contrat de prestations avec le SYVADEC, et les coûts de transport, de traitement ou de valorisation des flux de recyclerie ;
- le traitement des déchets résiduels ;
- les coûts de transfert liés aux quais de transfert des ordures ménagères résiduelles (quais hauts) gérés par le SYVADEC ainsi que les coûts de transport des OM transitant par ces quais vers les installations de traitement.

Une cotisation n'incluant pas la partie transfert et transport des OM est appliquée pour les territoires ne nécessitant pas ce service.

Afin d'être incitative au tri, la cotisation est calculée uniquement au prorata des tonnages de déchets résiduels (OM et tout-venant résiduel).

À partir de l'exercice 2024, l'incitativité au tri est directement intégrée à la modulation de la cotisation avec l'introduction de paliers selon le niveau de performance de tri des collectes sélectives des flux suivants : emballages, papier, verre, biodéchets et cartons. Ce niveau de performance de tri est calculé pour chaque adhérent de la façon suivante : tonnages de collectes sélectives valorisés / tonnages de collectes sélectives collectés + ordures ménagères collectées, sur la base des données de l'année n-1.

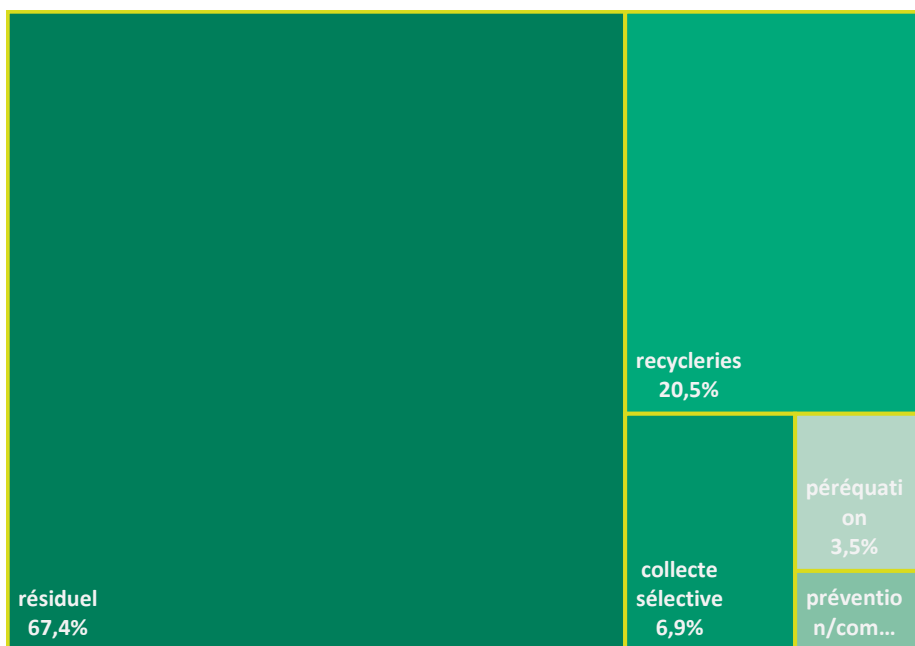
	Taux de collecte sélective	Cotisation globale 2024	Cotisation 2024 sans transfert
PALIER 1	<10 %	446	395
PALIER 2	10 à <20 %	416	365
PALIER 2 minorée	10 à <20 %	166	115
PALIER 3	20 à <30 %	386	335
PALIER 4	30 à <40 %	356	305
PALIER 5	40 à <50 %	326	275
PALIER 6	50 à <60 %	296	245

La contribution moyenne

Au terme de l'exercice 2024, la contribution moyenne des adhérents au SYVADEC est de 387 € par tonne résiduelle.

En tenant compte de la totalité des tonnages traités (collectés et tonnages détournés liés au compostage), la contribution moyenne 2024 est de **225 € par tonne traitée** (y compris tonnages détournés).

Répartition de la contribution nette de 387 €



La contribution a servi à couvrir les coûts de transfert, transport et traitement des déchets résiduels pour 67,4 %, les coûts liés aux recycleries, au transport et à la valorisation des flux de recyclerie pour 20,5 %, les coûts liés aux centres de regroupement du tri, au transport et à la valorisation des collectes sélectives pour 6,9 %, la péréquation pour les intercommunalités accueillant un centre de stockage des déchets résiduels pour 3,5 % et les actions de prévention et de communication pour 1,8 %.

LES INDICATEURS FINANCIERS

La matrice des coûts est un cadre national de présentation des coûts du Service Public de Prévention des Déchets (SPGD) élaboré par l'ADEME, qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Elle permet ainsi d'alimenter les indicateurs du rapport annuel par des règles de remplissage communes.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

Coût aidé tous flux confondus

Coûts aidés tous flux en €	2022	2023	2024
A - Coût complet TTC	53 418 494 €	53 350 813 €	58 447 084 €
B - Produits industriels	3 723 578 €	2 137 474 €	2 078 049 €
C - Soutiens	4 509 781 €	5 554 937 €	6 003 868 €
D - Aides reçues	1 567 750 €	1 813 251 €	1 970 430 €
Coût aidé TTC	43 617 385 €	43 845 151 €	48 394 737 €

[Coût aidé] : [Coût complet] – [produits industriels] – [soutiens] – [aides reçues]

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Coût aidé par flux 2024

Coût aidé TTC	€	€/hab.	€/T
Tous flux	48 394 737 €	147,24 €	230,8 €
OM	36 592 174 €	111,33 €	299,0 €
Verre	167 944 €	0,51 €	12,0 €
Emballages	1 997 864 €	6,08 €	176,0 €
Papier	-290 185 €	-0,88 €	-154,6 €
Déchets des recycleries	9 184 646 €	24,50 €	148,0 €
Déchets organiques	1 291 737 €	3,93 €	315,2 €
Déchets des professionnels	-53 525 €	-0,16 €	-173,7 €
Textiles	634 969 €	1,93 €	524,3 €

Évolution du coût par habitant par flux entre 2023 et 2024

Coût aidé TTC en €/hab.	2023	2024	Évolution
Tous flux	136,79	147,24	10,45
OM	103,76	111,33	7,57
Verre	-0,29	0,51	0,80
Emballages	5,81	6,08	0,27
Papier	-0,74	-0,88	-0,14
Déchets des recycleries	21,84	24,50	2,66
Déchets organiques	3,71	3,93	0,22
Déchets des professionnels	0,83	-0,16	-0,99
Textiles	1,87	1,93	0,06

Coût complet par étapes techniques

Le coût complet est décomposé par étape technique (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Étapes techniques	€	€/hab.	€/T
Coûts complets TTC	58 447 084 €	177,8 €	278,7 €
Charges de structure	3 510 487 €	10,7 €	16,7 €
Communication	445 663 €	1,4 €	2,1 €
Prévention	908 423 €	2,8 €	4,3 €
Collecte	5 075 972 €	15,4 €	24,2 €
Transfert / Transport	9 503 319 €	28,9 €	45,3 €
Traitement compostage	1 584 116 €	4,8 €	7,6 €
Traitement tri conditionnement	5 546 164 €	16,9 €	26,4 €
Traitement stockage	25 907 883 €	78,8 €	123,5 €
Traitement des déchets non dangereux	2 183 906 €	6,6 €	10,4 €
Traitement des déchets dangereux	136 676 €	0,4 €	0,7 €
Coût complet HT	54 802 609 €	166,7 €	261,3 €
TVA	3 644 475 €	11,1 €	17,4 €

Les charges de collecte concernent la collecte assurée dans le cadre de la filière textile et les charges des quais hauts des recycleries.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

La spécificité du territoire du SYVADEC a imposé d'organiser des ruptures de charges pour les flux de verre, d'emballages et de papier dans différentes recycleries. Sans celles-ci, la collecte sélective n'aurait pas pu être déployée par les collectivités adhérentes en charge de la collecte, notamment dans les secteurs ruraux. De fait, une part des charges des hauts de quai des recycleries est affectée en transfert pour les flux de tri, les autres charges de haut de quais sont affectées en collecte.

Depuis 2022, selon les principes de l'ADEME, les différents types de traitement ont été identifiés ce qui permet de distinguer du traitement par stockage lié aux déchets résiduels, le tri pour les emballages et cartons, le traitement qui regroupe la valorisation des autres flux de recyclerie et le compostage.

Les coûts complets sont indiqués en TTC en raison du statut d'assujetti partiel du SYVADEC, qui assume une partie de la TVA sur son budget et ne récupère qu'une faible part (moins de 7 %).

Coûts complets par flux (€ TTC)

	OM	Verre	Emballages	Papier	Recycleries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	2 228 248 €	39 779 €	384 000 €	10 994 €	712 499 €	85 144 €	465 €	49 356 €
Communication	284 054 €	5 131 €	48 686 €	1 375 €	89 300 €	10 760 €	56 €	6 300 €
Prévention	908 423 €							
Collecte		4 066 €			4 425 471 €	143 205 €	6 165 €	497 065 €
Transfert /Transport	5 863 617 €	551 143 €	624 373 €	156 025 €	1 811 501 €	277 160 €	94 €	219 407 €
Traitement compostage					770 076 €	814 040 €		
Traitement tri conditionnement	46 353 €	6 233 €	4 951 238 €	1 649 €	540 691 €			
Traitement stockage	25 469 471 €				438 143 €			
Traitement des déchets non dangereux					2 183 230 €		137 €	539 €
Traitement des déchets dangereux					136 676 €			
Total charges	34 800 166 €	606 352 €	6 008 297 €	170 043 €	11 107 587 €	1 330 309 €	6 917 €	772 667 €
TVA	2 819 046 €	15 969 €	266 645 €	7 670 €	449 903 €	54 997 €	-185 €	30 431 €
Coût complet TTC	37 619 212 €	622 321 €	6 274 942 €	177 713 €	11 557 490 €	1 385 306 €	6 732 €	803 098 €

Coûts complets par flux à la tonne (€ TTC/T)

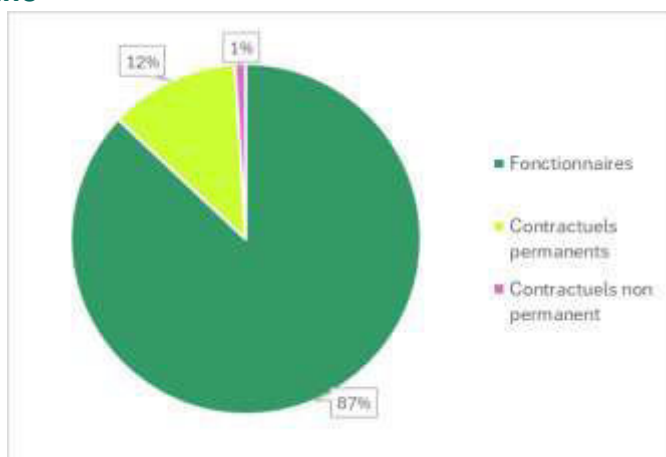
	OM	Verre	Emballages	Papier	Recycleries	Déchets organiques	Déchets pros	Textile
Charges de structure	18,21 €	2,84 €	33,83 €	5,86 €	13,09 €	20,50 €	1,51 €	40,76 €
Communication	2,32 €	0,37 €	4,29 €	0,73 €	1,64 €	2,59 €	0,18 €	5,20 €
Prévention	7,42 €				0,00 €	0,00 €		
Collecte					81,30 €	34,48 €		410,46 €
Transfert /Transport	47,91 €	39,37 €	55,00 €	83,12 €	33,28 €	66,74 €	0,31 €	181,18 €
Traitement compostage					14,15 €	196,01 €		
Traitement tri conditionnement			436,16 €		9,93 €			
Traitement stockage	208,11 €				8,05 €		0,00 €	
Traitement des déchets non dangereux					40,11 €			
Traitement des déchets dangereux					2,51 €			
Total charges	284,35 €	43,32 €	529,27 €	90,59 €	204,06 €	320,32 €	2,00 €	638,04 €
TVA	23,03 €	1,14 €	23,49 €	4,09 €	8,27 €	13,24 €	2,48 €	25,13 €
Coût complet TTC	307,38 €	44,46 €	552,76 €	94,68 €	212,32 €	333,57 €	4,48 €	663,17 €

Chiffres matrice des coûts 2024

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

LE RAPPORT SOCIAL

Effectifs



130 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024 :

- 114 fonctionnaires ;
- 16 contractuels permanents dont 3 contractuels permanent en CDI
- 1 contractuel non permanent ;
- 1 contrat de projet.

2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé.
- Intérim : 66 intérimaires présents au moins un jour en 2024 (56 hommes – 10 femmes) et 16 intérimaires présents au 31 décembre 2024 (13 hommes – 3 femmes).

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	11 %	19 %	12 %
Technique	89 %	81 %	88 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

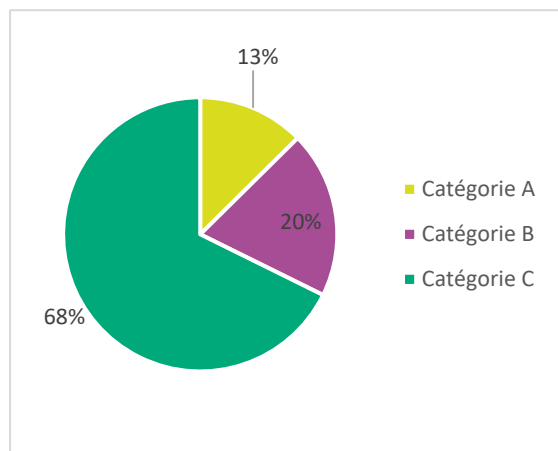
Répartition par genre et par statut

Statut	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	80 %	20 %
Contractuels	45 %	55 %
Ensemble	68 %	32 %

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Répartition des agents par catégorie

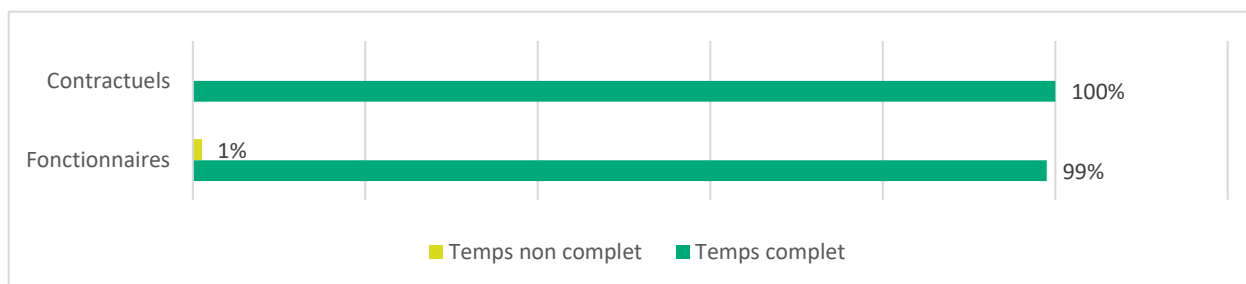
Principaux cadres d'emplois



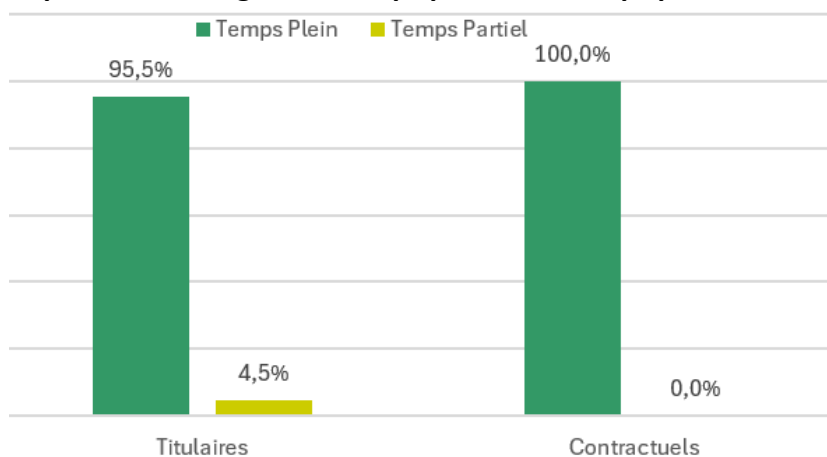
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	63 %
Ingénieurs	9 %
Agents de maîtrise	9 %
Techniciens	7 %
Adjointes administratifs	5 %

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet :

1 % de fonctionnaires de la filière technique et aucun contractuel.

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre :

- 3,03 % des hommes à temps partiel ;
- 6,45 % des femmes à temps partiel.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44,87 ans.

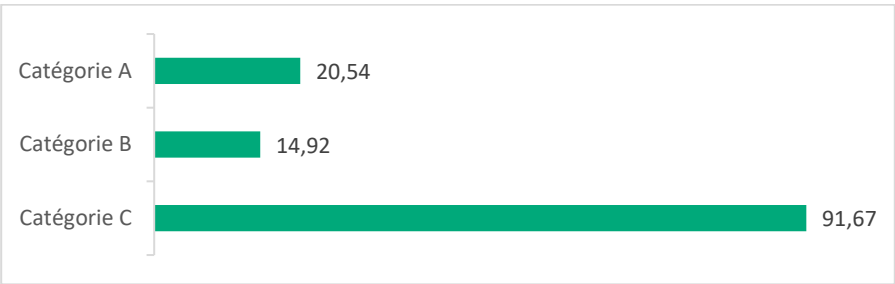
Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	45,71
Contractuels permanents	40,15
Ensemble des permanents	44,87
Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	44,50

Équivalent temps plein rémunéré

130,17 Équivalents Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l’année 2024.

- 109,67 fonctionnaires
- 17,46 contractuels permanents
- 3,04 contractuels sur emploi non permanent

Répartition des ETPR permanents par catégorie :



236 909 heures travaillées rémunérées en 2024.

Positions particulières :

- 1 agent détaché dans la collectivité et originaire d’une autre structure ;
- 1 agent détaché au sein de la collectivité ;
- 2 agents détachés dans une autre structure ;
- 4 agents en disponibilité.

Autorisation d’exercice d’une activité accessoire

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	1	0	0	0	0	0	1
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	1	0	0	0	0	1
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	1	0	0	0	1
Total	1	1	1	0	0	0	3

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2024

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	0	2	2
Catégorie B	1	0	1
Catégorie C	0	0	0
Total	1	2	3

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail au 31/12/2024

(article 133 de la loi du 12 mars 2012)

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	3	12	15
Catégorie B	7	7	14
Catégorie C	2	7	9
Total	12	26	38

Répartition en pourcentage par catégorie et par genre

	Hommes	Femmes
Catégorie A	7,9 %	31,6 %
Catégorie B	18,4 %	18,4 %
Catégorie C	5,3 %	18,4 %

Mouvements en 2024 :

- 4 arrivées d'agents permanents ;
- 6 départs d'agents permanents ;
- 2 contractuels permanents nommés stagiaires.

Emplois

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2024	130 agents
Effectif physique au 31/12/2024	130 agents

Variation des effectifs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024

Variation des effectifs		
Fonctionnaires	↑	+1,70 %
Contractuels permanents	↓	-16,66 %
Ensemble	↓	-0,74 %

Causes de départ d'agents permanents

Principales causes de départ	
Départ à la retraite	28,51 %
Mise en disponibilité	14,28 %
Mutation	14,28 %

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-09-055-DE
Date de télétransmission : 14/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Détachement	14,28 %
Démission	14,28 %
Licenciement	14,28 %

Principaux modes d'arrivées d'agents permanents

Principaux modes d'arrivées	
Arrivées de contractuels	50 %
Recrutement sur liste d'aptitude	50 %

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel.
- Aucun agent lauréat d'un concours déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé.
- 53 avancements d'échelon et 9 avancements de grade.
- Aucun agent nommé lauréat d'un examen professionnel.
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle.

Sanctions disciplinaires

- 4 sanctions prononcées à l'encontre d'agents fonctionnaires.
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires.
- Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels.
- 100 % des sanctions concernent des hommes : 4 sanctions du 1^{er} groupe.

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

- 100 % qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste).

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 14,01 % des dépenses de fonctionnement.

Budget de fonctionnement	56 605 170 €	Charges de personnel*	7 928 864 €
--------------------------	--------------	-----------------------	-------------

*Montant global

Rémunérations annuelles brutes emploi permanent		4 824 532 €
Primes et indemnités versées		1 296 190 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires		79 727 €
Nouvelle Bonification Indiciaire		19 519 €
Supplément familial de traitement		25 400 €
Indemnité de résidence		84 450 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)		0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent : 182 688 €.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

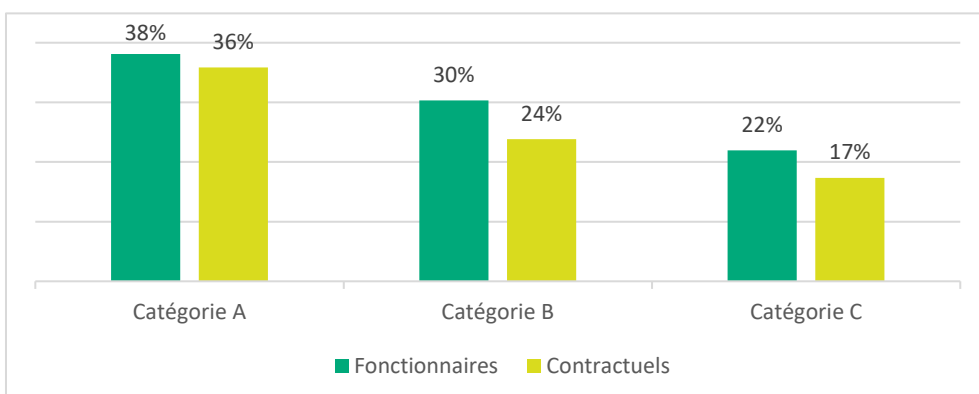
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	91 517 €	s	36 613 €	31 375 €	33 651 €	
Technique	64 949 €	50 042 €	38 634 €	32 539 €	31 590 €	30 103 €
Toutes filières	74 789€	53 197 €	38 073 €	31 748 €	31 729 €	30 103 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,87%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

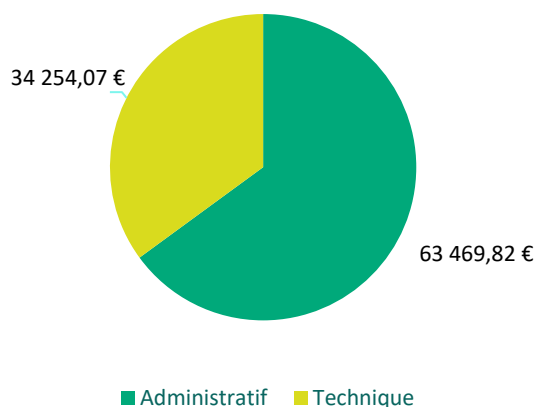
Fonctionnaires	26,59 %
Contractuels sur emplois permanents	28,52 %
Ensemble	26,87 %

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA.
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire.
- 3 299 heures supplémentaires ont été réalisées et rémunérées en 2024.
- Aucune heure complémentaire n'a été réalisée et rémunérée en 2024.

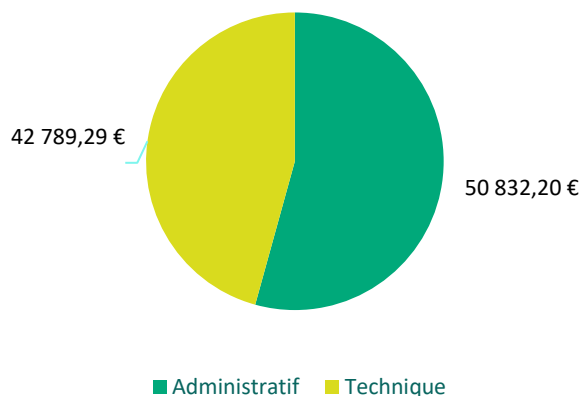
En 2024, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire).

La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

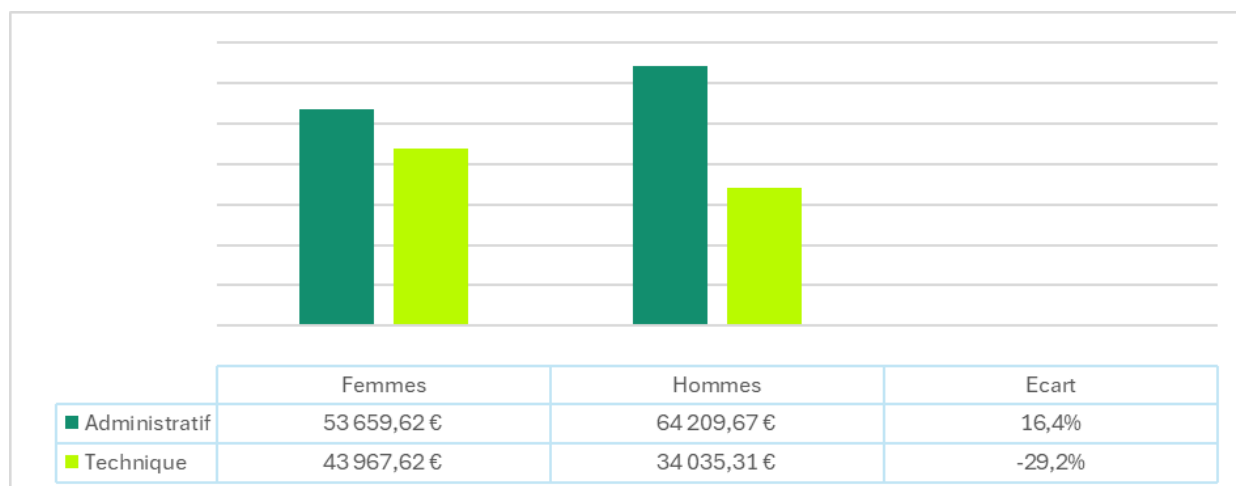
Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)



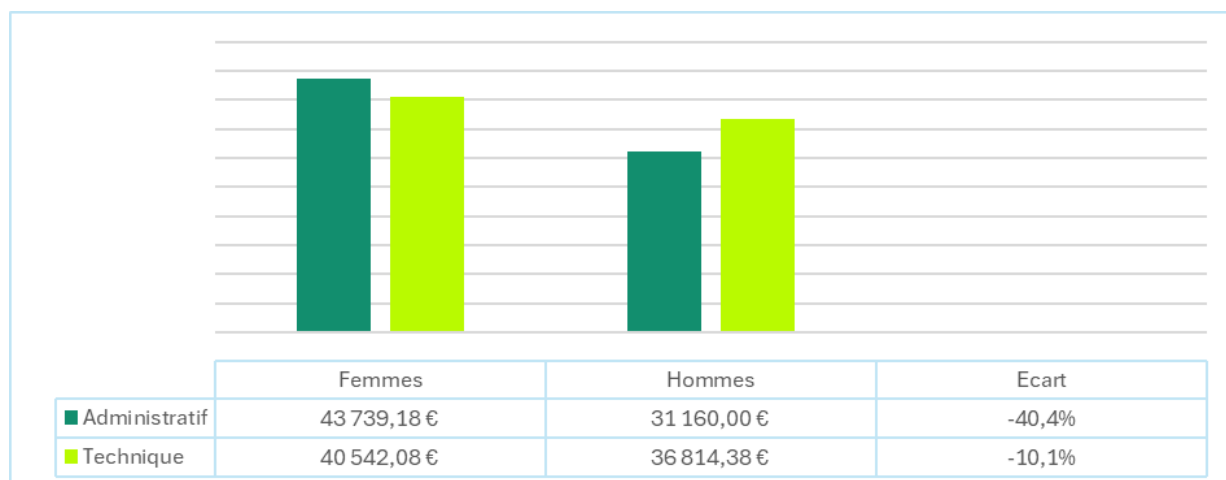
Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)



Écart de rémunération hommes-femmes fonctionnaires



Écart de rémunération hommes-femmes contractuels sur emploi permanent



Masse salariale brute annuelle cumulée des 10 rémunérations les plus élevées en 2024

Somme des dix rémunérations les plus élevées : 835 337 € dont 6 femmes et 4 hommes.

Absences

En moyenne 30,90 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire.

En moyenne 20,40 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,40 %	0,11 %	4,67 %	0 %
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,47 %	0,11 %	7,32 %	0 %
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,53 %	2,93 %	7,76 %	0 %

- Aucune journée de congé supplémentaire accordée au-delà des congés légaux.
- 82,3% des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé.
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

Accidents du travail

- 7 accidents du travail déclarés au total en 2024.
- 5,5 accidents du travail pour 100 agents.
- En moyenne, 76 jours d'absence consécutifs par accident du travail.

Handicap

Pour mémoire, seules les collectivités de plus 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

- 4 travailleurs handicapés sur emploi permanent et 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent.
- 75 % sont fonctionnaires.
- 100 % sont en catégorie C.

Prévention et risques

Assistants de prévention

- 8 assistants de prévention désignés dans la collectivité.
- 1 conseiller de prévention.
- 2 autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention...).

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Formation

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie.

Dépenses

La collectivité a effectué 93 125 € de dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

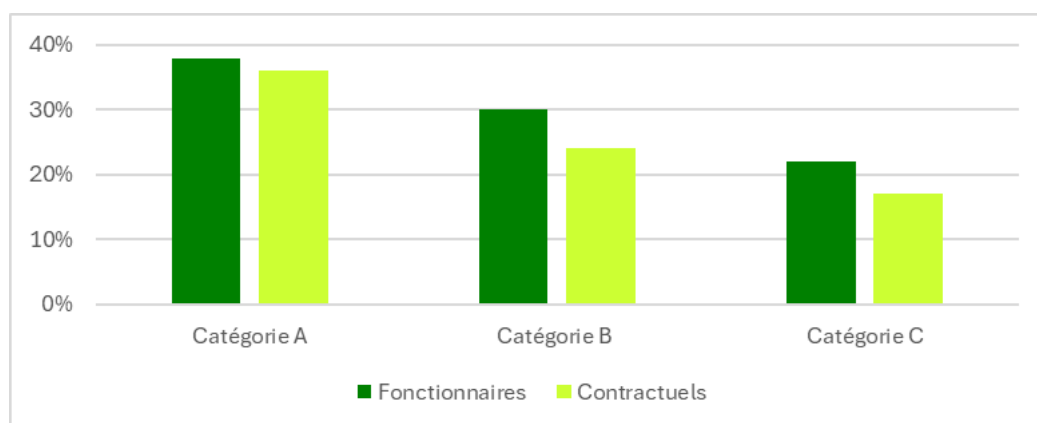
Document de prévention

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dont la dernière mise à jour date de 2024.

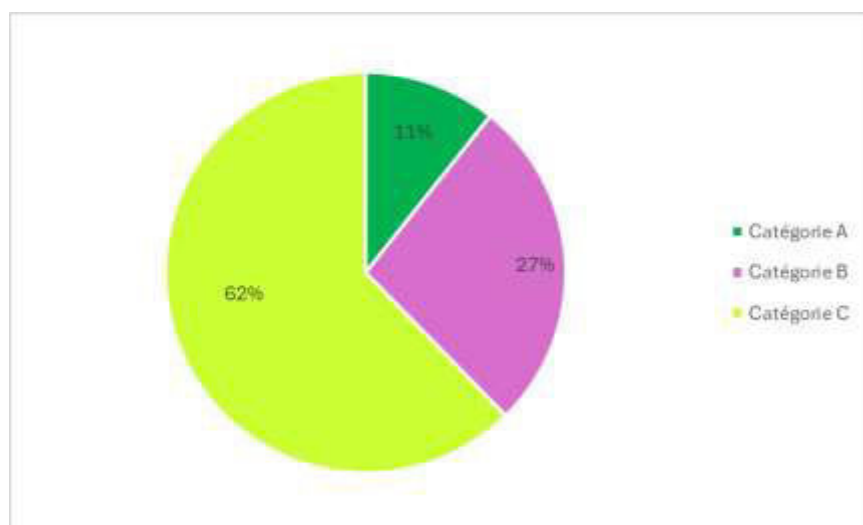
Formation

- En 2024, 67 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.
- 308 jours de formation ont été suivis par les agents sur emploi permanent en 2024.

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 3,2 jours par agent

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Dépenses de formation : 52 036,58 € en 2024.

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	69,5 %
Frais de déplacement	2,5 %
Autres organismes	28 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	53,2 %
Autres organismes	21,8 %
Interne	25 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	35 904,33 €	19 551,43 €
Montant moyen par bénéficiaire	377,94 €	325,85 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité : Corse Eco Développement, chèques déjeuners, chèques Cadhoc, remboursement des frais de trajet domicile travail, alternative des prestations servies par le CNAS.
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale : CNAS.

Relations sociales

- **Jours de grève** : aucun jour de grève recensé en 2024.

LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le comité social territorial est composé de 4 représentants de la collectivité et de 4 représentants du personnel. Il est consulté sur les projets et orientations stratégiques du SYVADEC en matière de ressources humaines, de santé, de sécurité et de conditions de travail.

En 2024, le CST s'est réuni à 6 reprises dont deux fois sur des sites techniques.

LA GOUVERNANCE

LES INSTANCES DU SYNDICAT

Le SYVADEC est un syndicat mixte fermé à vocation régionale. Les adhérents au Syndicat sont les 19 EPCI existants au niveau régional, deux d'entre eux étant adhérents pour partie de leur territoire. En 2024, le périmètre a évolué avec l'intégration de la Communauté de Communes de l'Orient pour l'ensemble de son périmètre. Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres au prorata de leur population DGF. Le Bureau Syndical est l'organe exécutif du Syndicat. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.



LES COMMISSIONS

Les commissions thématiques

Les 3 commissions thématiques sont composées de représentants du Comité Syndical et ont un rôle consultatif. Elles préparent les projets soumis à délibération du Bureau ou du Comité Syndical. En 2024, la commission finances, la commission infrastructures et la commission de la transition écologique se sont réunies 1 fois chacune pour préparer les orientations techniques et budgétaires de l'année.

- Commission Finances : Président Xavier POLI, Vice-Président délégué aux finances.
- Commission Infrastructures : Président Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président délégué aux recycleries.
- Commission Transition écologique : Président Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président délégué à la pédagogie.

La commission d'appel d'offres

Conformément à l'article 6 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président du SYVADEC et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le comptable public et un représentant de la DDCSPP2B sont conviés avec voix consultative à chaque commission.

Composition de la CAO :

Présidence : Don-Georges GIANNI (Xavier POLI en cas d'absence)

Délégués titulaires :

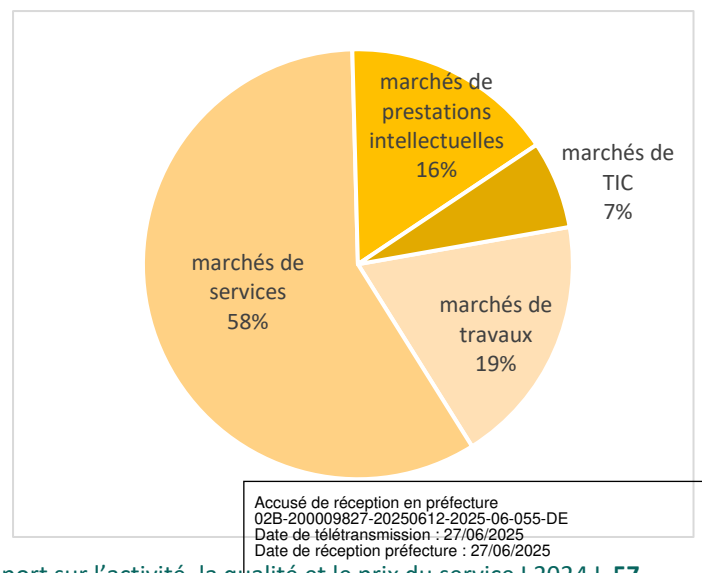
- Jean-Pierre GIORDANI
- Marie-Laurence SOTTY
- Jean-Baptiste GIFFON
- Jean-François MATTEI
- Ange-Pierre VIVONI

Délégués suppléants :

- Étienne FERRANDI
- Vincent MICHELETTI
- Jérôme NEGRONI
- Benoît BRUZI
- François BERNARDI

118 procédures ont été mises en œuvre en 2024 : appels d'offres, procédures négociées ou procédures adaptées, convention, contrat de faible montant. 106 marchés ont été attribués dont :

- 29 marchés relevant de procédures négociées, d'un montant inférieur à 40.000 € ou à la suite de consultations infructueuses ;
- 23 marchés relevant de procédures adaptées ;
- 30 marchés relevant de procédures formalisées de type appels d'offres ouvert ;
- 12 marchés relevant des procédures concurrentielles avec négociation après déclaration d'infructuosité ;
- 7 marchés relevant de convention avec une centrale d'achat.



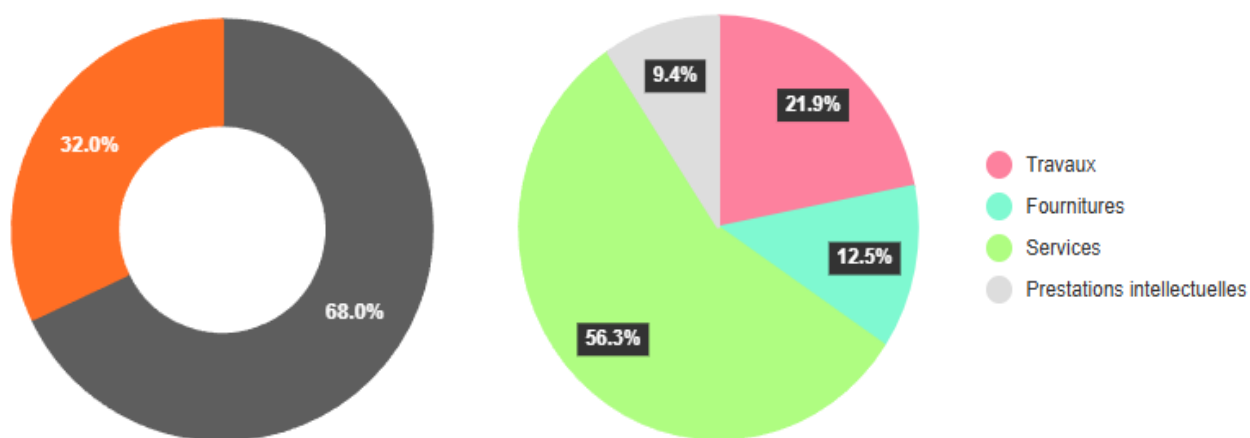
Marchés attribués par typologie de dépenses

- 62 marchés de services
- 17 marchés de prestations intellectuelles
- 7 marchés de TIC
- 20 marchés de travaux

Soit une hausse de 19 % des notifications.

Parmi les consultations lancées, 32 % comportent des clauses environnementales.

Consultations - Part intégrant une clause environnementale Clauses environnementales - Répartition par type de prestation



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-055-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Zone artisanale – RT 50 20250 CORTE